

Conseil municipal du 9 novembre 2023



# Rapport d'Orientations Budgétaires

# 2024

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## I – CONJONCTURES ECONOMIQUE ET LEGISLATIVE

- A. L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES
- B. LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

## II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROANNE

- A. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE 2019-2022 : EVOLUTION ET COMPARAISON
- B. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

## III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- A. LES PRIORITES DU BUDGET 2024
- B. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- C. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## IV – ANALYSE PROSPECTIVE : LA FEUILLE DE ROUTE FINANCIERE DU MANDAT

- A. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES INDICATEURS A L'HORIZON 2025
- B. L'ETAT DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

## **V – LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

**A. L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS**

**B. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL**

**C. LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL**

**D. L'ABSENTEISME**

**E. LA PARITE FEMMES-HOMMES**

## **VI – ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES**

**A. LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC FUNERAIRE**

**B. LE BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

**C. LE BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE**

**D. LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS AMÉNAGÉS**

**E. LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC REPUBLIQUE GAMBETTA**

## INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est règlementairement prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget. Il en est pris acte par une délibération spécifique du Conseil Municipal à caractère non décisionnel.

Le DOB s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dont le contenu est défini par la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, pour les communes de plus de 3 500 habitants, ce rapport comprend :

- **Les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Collectivité et le Groupement dont elle est membre.

- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent, notamment, le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB comporte en outre des informations relatives à la structure des effectifs et aux dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, en incluant, notamment, des éléments sur l'évolution de la masse salariale et à la durée effective du travail.

Le ROB, qui est devenu une étape incontournable du cycle budgétaire annuel, doit aussi permettre de positionner la collectivité dans un environnement territorial élargi en présentant les éléments de contexte susceptibles de l'impacter et d'exposer la situation financière de la collectivité ainsi que ses choix budgétaires et les projections financières en résultant.

La loi prévoit également que le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires est mis en ligne dans des conditions garantissant gratuité et facilité d'accès par le public, pour consultation comme pour téléchargement. Cette mise à disposition du public intervient dans un délai d'un mois à compter de la date du débat d'orientations budgétaires en Conseil Municipal.

Le ROB 2024 prend en compte les évolutions de la structure du budget de la Ville de Roanne, à savoir l'application de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la création d'un 5<sup>ème</sup> budget annexe relatif à la ZAC République Gambetta. Il a été élaboré en octobre 2023 dans un contexte d'incertitudes économiques persistant, sur la base des informations connues au moment de sa rédaction, notamment au sujet du projet de loi de finances pour 2024, voté par le Parlement en fin d'année. A ce titre, il convient de souligner la particularité des budgets votés en décembre qui sont plus prospectifs que ceux votés au printemps et qui revêtent à ce titre un caractère plus prévisionnel.

Dans un objectif de permanence des méthodes pour favoriser la lisibilité et les analyses comparatives d'une année sur l'autre, il est structuré de la même façon que les années antérieures et se compose ainsi de six parties :

1. Eléments de contexte économique et financier dans lesquels s'inscrit le Projet de Loi de Finances pour 2024 et les impacts pour la Ville de Roanne,
2. Diagnostic financier rétrospectif sur les 3 derniers exercices, complété par les éléments du compte administratif anticipé de 2023 et analyse de l'endettement,
3. Présentation des orientations du budget 2024 en fonctionnement et en investissement,
4. Actualisation de la prospective financière sur le mandat et évolution des grands équilibres budgétaires et des capacités d'autofinancement,
5. Description de la structure et de l'évolution des effectifs et des charges de personnel de la collectivité ainsi que la prise en compte de l'égalité femme-homme,
6. Focus sur les orientations 2024 des 5 Budgets Annexes de la Ville de Roanne.

## I – CONJONCTURE ECONOMIQUE ET LEGISLATIVE

### A. L'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Sources documentaires : INSEE, Projections macroéconomiques Banque de France sept. 2023, Note de conjoncture La Banque Postale sept. 2023

Si l'économie mondiale a démarré l'année 2023 sur une base plus solide qu'au quatrième trimestre 2022 grâce notamment à la réouverture de l'économie chinoise, elle reste marquée par une incertitude persistante qui s'ajoute aux facteurs défavorables pesant sur la croissance mondiale, notamment l'inflation élevée, le durcissement des conditions financières mondiales et les tensions géopolitiques.

Au niveau européen, selon les projections macroéconomiques de juin 2023 établies par les services de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour la zone euro, l'inflation ralentit, mais devrait rester trop forte pendant une trop longue période : elle devrait s'élever, en moyenne, à 5,4 % en 2023, à 3,0 % en 2024 et à 2,2 % en 2025. C'est pourquoi, la BCE, déterminée à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de sa cible de 2 % a décidé le 15 juin 2023, d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base. La hausse des taux se répercute sur les projections de croissance économique. Ainsi, en juin 2023 la BCE a légèrement révisé à la baisse ses prévisions de croissance du PIB pour les projeter en hausse de 0,9 % en 2023, de 1,5 % en 2024 et de 1,6 % en 2025.

Ce contexte international impacte bien évidemment les indicateurs de l'économie française qui doivent être pris en compte par le gouvernement pour l'élaboration du budget 2024 de l'Etat mais aussi par les Collectivités Locales pour la construction de leur propre budget. Ainsi, la décision de la BCE d'augmenter les taux directeurs, si elle peut se comprendre dans un contexte inflationniste, a un effet directement pénalisant pour le budget des Collectivités Locales et leur capacité à investir en augmentant la charge de la dette et en restreignant les possibilités d'emprunts nouveaux.

Les prévisions d'évolution des principaux indicateurs de l'économie française, sur lesquels s'appuie le gouvernement pour l'élaboration du projet de loi de finances pour 2024, sont analysées ci-après avec leurs effets potentiels sur les finances des collectivités locales et par suite du budget de la Ville de Roanne.

## Indicateurs clés pour la France

Évolution en %	2022	2023p	2024p
Croissance du PIB réel	2,5	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,8	2,6
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,2	7,5

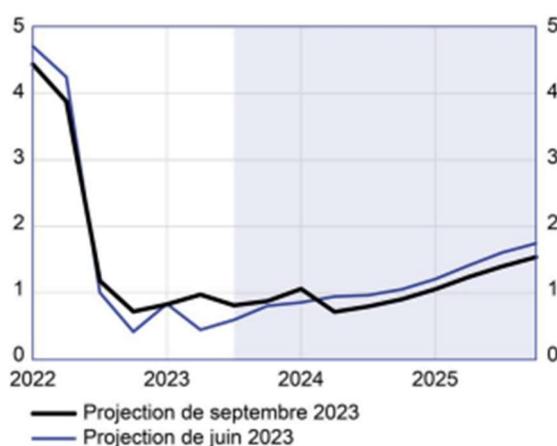
Source : Projections Banque de France Septembre 2023

### **1. Une croissance attendue à moins de 1% en 2023 et 2024**

Alors que l'activité a stagné au premier trimestre 2023, le niveau de la croissance du PIB au second trimestre a contredit les prévisions en repartant à la hausse à + 0,5 %, soutenu notamment par un retour à la normale de la production d'électricité. Mais ce rebond est considéré comme un phénomène de rattrapage ponctuel qui ne serait pas annonciateur d'un début de reprise dynamique.

C'est pourquoi la Banque de France, dans ses projections de septembre 2023, anticipe une croissance à 0,9% en 2023 et une stabilisation au même niveau en 2024, ce qui est deux fois inférieure au taux d'évolution du PIB prévu par la même Banque de France à la même époque l'année passée (1,8%). A noter que le gouvernement table sur une croissance à 1,4% en 2024 pour élaborer le budget de l'Etat. Cependant, comme le fait remarquer le Haut Conseil des Finances Publiques, dans son avis sur le Projet de Loi Finances (PLF) 2024, cette prévision est optimiste voire risquée car supérieure à celle du consensus des économistes.

### **Croissance : taux d'évolution du PIB réel en milliards d'€**



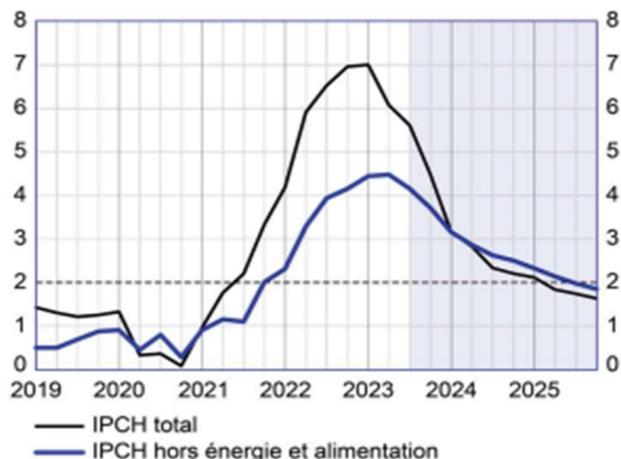
Source : INSEE jusqu'au 2ème trimestre 2023, Projections Banque de France ensuite

### **2. Une inflation persistante mais annoncée en repli en 2024**

L'inflation IPCH est en repli sensible ces derniers mois. Après un sommet à 7,3 % en février 2023, elle a diminué à 5,1 % en juillet. Malgré un rebond en août 2023, en lien avec la nouvelle hausse des prix de l'énergie (hausse du prix du pétrole et hausse de 10 % des tarifs réglementés de vente de l'électricité effective au 1er août 2023), l'inflation totale s'établirait en 2023 à 5,8 % en moyenne annuelle.

Pour l'avenir, les projections de la Banque de France prévoient une poursuite du repli de l'inflation qui serait de 2,6% en 2024 et de 1,8% en 2025.

### Taux d'inflation France



IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

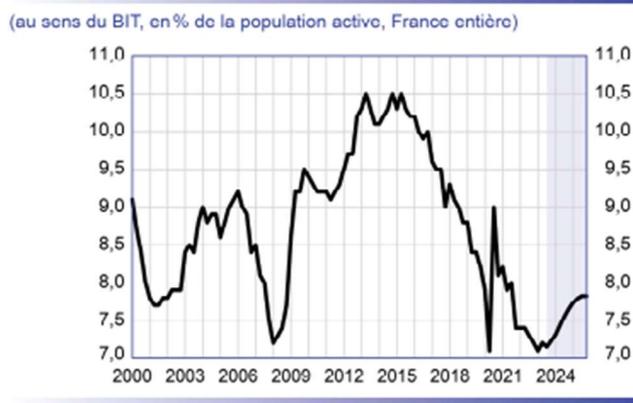
Source : INSEE jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, Projections Banque de France ensuite

En dépit du ralentissement attendu de l'inflation au niveau global, les dépenses des collectivités resteront en 2024 inévitablement orientées à la hausse. Pour rappel, le « panier du maire », qui est un indice spécifique aux achats des collectivités, est sensiblement supérieur au taux d'inflation. Ainsi le dernier indice des dépenses communales, publié par la Banque Postale et l'AMF en novembre 2022 s'établissait à 7,2 % (contre + 4,5 % pour l'indice des prix à la consommation). En outre, si les indices dédiés au BTP semblent se stabiliser autour de 2% en évolution annuelle, d'autres indices très impactant sur les achats des collectivités, tels que les denrées alimentaires ou le papier, restent sur des taux supérieurs à 10%.

### 3. Un niveau d'emploi dépendant de l'évolution de la croissance

Après avoir atteint un point bas en début 2022, le taux de chômage s'est stabilisé au deuxième trimestre à 7,4 %. Toutefois, dans le scénario de la Banque de France, on constate un repli modéré de l'emploi, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,5% en 2024 et 7,8 % en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant la crise Covid.

### Taux de chômage France



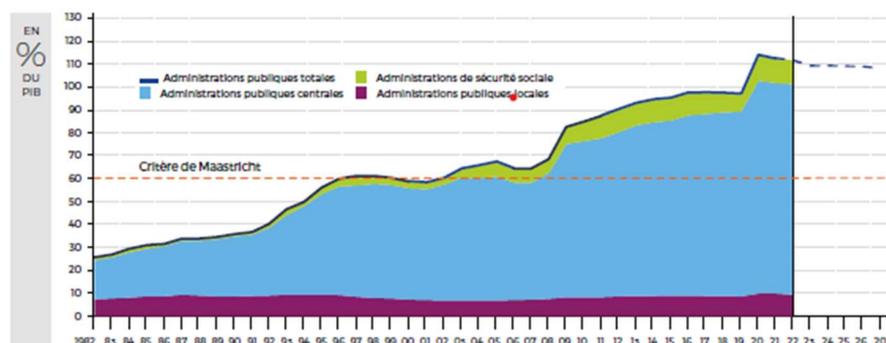
Source : INSEE jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, Projections Banque de France ensuite

#### **4. Un déficit public français très supérieur à la moyenne européenne**

Sans présumer des effets des mesures de réduction du déficit public qui devraient être présentées dans le projet de loi de finances pour 2024, les projections de la Banque de France anticipent seulement une stabilisation du ratio de dette publique autour de 110 % du PIB. Ce ratio, pour la France, resterait ainsi durablement plus élevé que celui de la moyenne de la zone euro, qui, lui, baisserait d'environ 3 points de PIB entre 2022 et 2025, pour se situer à 88,5 % en 2025.

L'absence de réduction du déficit de l'Etat s'explique notamment par l'alourdissement de la charge d'intérêts en raison des taux d'intérêt plus élevés bien plus élevés qu'auparavant. Partant de ce constat, le Haut Conseil des Finances Publiques, dans son avis sur le PLF 2024, a une nouvelle fois mis l'accent sur le manque d'ambition du gouvernement en matière de désendettement et de réduction du déficit public.

#### **La dette des Administrations Publiques**



Source : La Banque Postale

Comme le montre le graphique ci-dessus, plus de 80 % de la dette publique provient de l'État. Les organismes de Sécurité sociale et les administrations publiques locales (collectivités territoriales) représentent respectivement 9,2 % et 8,3 % de la dette publique.

### **B. Le contexte des finances locales**

#### **1. La préparation du BP 2024 s'inscrit dans un contexte macroéconomique de plus en plus contraint**

Tous types de collectivités confondus, les finances locales ont été marquées en 2022 par un retour à une croissance soutenue des dépenses dans un contexte de forte inflation. Les dépenses de fonctionnement des budgets principaux ont progressé de + 4,9 % contre + 2,5 % en 2021, en raison principalement de la hausse du poste des achats et charges externes (+8,8%) et des frais de personnel (+5,1%). En parallèle, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 4,7 %, tirées notamment par la hausse des bases fiscales et des produits de droit de mutation à titre onéreux (DMTO).

Compte tenu de ces évolutions, l'épargne brute est restée orientée à la hausse (+ 5,8 %) ce qui a permis une accélération de l'effort d'investissement à + 6,8% par rapport à 2021, en dépit de l'impact de l'inflation et malgré des recettes d'investissement en augmentation légèrement plus modérée que l'année précédente (+ 3,9 % après + 4,1 %). Pour maintenir ce niveau d'investissement, les collectivités ont dû se tourner vers l'endettement avec une augmentation des emprunts contractés de 1,4%.

Au-delà de ces tendances d'ensemble, la situation financière des collectivités locales demeure marquée par des disparités entre niveau de collectivités. Ainsi, en 2022, les recettes de fonctionnement des communes ont augmenté de + 5,3% alors que les dépenses ont évolué de + 5,8% (donc plus rapidement que pour l'ensemble des collectivités), à comparer à 2,7% l'année précédente.

Les communes ont cependant conservé leurs marges d'autofinancement malgré ce contexte inflationniste, l'épargne brute ayant évolué de 1,9 %, la hausse des recettes permettant de compenser la forte progression des dépenses courantes. Les dépenses d'investissement ont de ce fait été dynamiques (+ 10,8 %) avec un recours à l'emprunt en hausse, entraînant une progression de l'encours de dette de 1,2 %.

Dans sa note de conjoncture sur les finances locales de septembre 2023, la Banque Postale prédit que l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait continuer de se creuser et accentuer ainsi la tension sur les finances des communes et leur difficulté à dégager un autofinancement pour maintenir leur niveau d'investissement. L'épargne brute des communes en 2023 pourrait ainsi être en baisse de 2,6%. La préparation des budgets 2024 s'inscrit donc dans un contexte macro-économique de plus en plus contraint.

## **2. Le Projet de Loi de Finances pour 2024**

Le projet de loi de finances pour 2024 a été officiellement présenté le mercredi 27 septembre. Au-delà des mesures annuelles qu'il contient, son examen permet de disposer d'une bonne connaissance des orientations de l'Etat en matière de finances publiques. L'analyse des dispositions qui vont impacter les collectivités territoriales constitue un enjeu majeur dans l'élaboration des orientations financières locales. Sur le volet finances locales, il comporte principalement les mesures suivantes :

- Une enveloppe de 220 millions d'euros supplémentaires sur la DGF, dont 190 M€ pour les communes,
- la réintégration des dépenses d'aménagement de terrains dans le FCTVA, soit une hausse estimée par le gouvernement à 250 millions d'euros pour 2024,
- une rallonge de 500 millions d'euros au Fonds vert pour la rénovation écologique des écoles,
- des crédits politique de la ville en hausse de 38 millions (dont 28 millions pour "généraliser les cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires") et une enveloppe de 50 millions dédiés au NPNRU...

Le dossier de présentation du PLF 2024 met aussi l'accent sur le maintien du niveau des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) et mentionne diverses "mesures de soutien ciblées", dont un abondement de 47 millions d'euros pour la dotation « titres sécurisés » ou les 5 millions dédiés au plan de lutte contre les violences faites aux élus.

En réaction à ce PLF, le Comité des Finances Locales (CFL) et les associations d'élus, dont l'AMF et Villes de France, ont dénoncé une baisse des moyens des collectivités, en raison notamment du refus réitéré du gouvernement d'indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, entraînant mécaniquement une perte de « pouvoir d'achat pour les collectivités ».

Par ailleurs, si l'abondement du FCTVA sur l'aménagement des terrains est considéré comme une bonne mesure, son impact ne devrait se faire sentir qu'en 2025 pour beaucoup de communes, dont Roanne, qui perçoivent le FCTVA en N+1.

Dans sa présentation du PLF 2024, le gouvernement aborde aussi la question de l'endettement public et sa nécessaire réduction, sans écarter l'idée de mettre à contribution les collectivités locales, ce qui accentue l'incertitude dans la préparation des budgets.

## II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE ROANNE

### A. La trajectoire financière 2019-2023 : évolution et comparaison

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion d'examiner la trajectoire financière de la Ville et l'évolution des principaux indicateurs en les comparant aux moyennes nationales de la même strate. Les ratios cités ci-dessous seront toujours comparés aux ratios moyens de la strate 20000 – 50000 habitants selon la classification retenue par les organismes publics d'analyses financières (Cour des comptes, DGCL, OFGL...).

Cette analyse financière rétrospective réalisée sur la base des comptes administratifs permet d'évaluer, à partir de l'évolution des principaux agrégats financiers, la capacité de la collectivité à dégager les ressources pour financer le projet de mandat et le programme d'investissement sans remettre en cause les grands équilibres ni hypothéquer l'avenir.

Les prévisions fournies pour l'année 2023 revêtent un caractère provisoire car établies à fin septembre et restent soumises à de forts risques d'aléas en raison notamment des incertitudes pesant toujours sur l'évolution des prix de l'énergie et de nombreuses fournitures.

#### 1. Evolution des recettes réelles de fonctionnement

En K€	Rétrospective				2023 PRE CA	Taux moyen d'évolution
	2019	2020	2021	2022		
Produits des services (chap.70)	2 821	2 346	2 969	3 000	3 100	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-16,84%</b>	<b>26,54%</b>	<b>1,04%</b>	<b>3,33%</b>	<b>3,52%</b>
Produit des contributions directes (nature 73111)	19 576	19 804	20 154	20 900	22 555	
<b>Evolution n-1</b>		<b>1,16%</b>	<b>1,76%</b>	<b>3,70%</b>	<b>7,92%</b>	<b>3,64%</b>
Fiscalité indirecte (chap.73 hors 73111)	12 045	11 817	12 372	12 557	12 075	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-1,89%</b>	<b>4,70%</b>	<b>1,50%</b>	<b>-3,84%</b>	<b>0,12%</b>
Dotations et participations (chap.74)	9 596	9 367	9 152	9 377	9 561	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-2,39%</b>	<b>-2,29%</b>	<b>2,46%</b>	<b>1,96%</b>	<b>-0,06%</b>
Autres recettes d'exploitation	2 266	2 215	3 283	2 446	2 091	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-2,24%</b>	<b>48,21%</b>	<b>-25,49%</b>	<b>-14,51%</b>	<b>1,49%</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>46 305</b>	<b>45 550</b>	<b>47 930</b>	<b>48 280</b>	<b>49 382</b>	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-1,63%</b>	<b>5,23%</b>	<b>0,73%</b>	<b>2,28%</b>	<b>1,65%</b>

\*prévisions au 30 Septembre 2023

#### a) Analyse de la trajectoire des recettes

Sur la période 2019-2023, les recettes de fonctionnement évoluent globalement de + 1,65% mais les évolutions sont relativement différenciées chaque année. On constate notamment l'effet de la crise Covid entre 2020 et 2021. On remarque également que l'évolution entre 2021 et 2022 est de + 0,73%, ce qui

est très inférieure au taux d'inflation sur ces 2 années et constitue à ce titre une réelle perte de pouvoir d'achat pour la Ville.

La prévision de réalisation projetée pour 2023 reste soumise à certaines incertitudes concernant notamment les droits de mutations (DMTO) et les taxes liées à la consommation (taxe sur l'électricité) mais aussi le niveau de réalisation des recettes issues des produits des services. On peut néanmoins constater une estimation de hausse de + 1,45% par rapport à 2022, qui une fois encore, est loin de compenser les effets de l'inflation sur les dépenses de la Ville (prévision inflation 2023 : 5,8%).

Le poste **produits des services** recense les recettes provenant de l'activité des services rendus aux Roannais. L'évolution moyenne sur la période de + 3,52% est surtout impactée par l'évolution entre 2020 et 2021 liée au Covid. On constate que cette hausse reste là aussi très inférieure à l'inflation ce qui confirme la volonté de la Ville de soutenir le pouvoir d'achat des roannais par une politique tarifaire modérée.

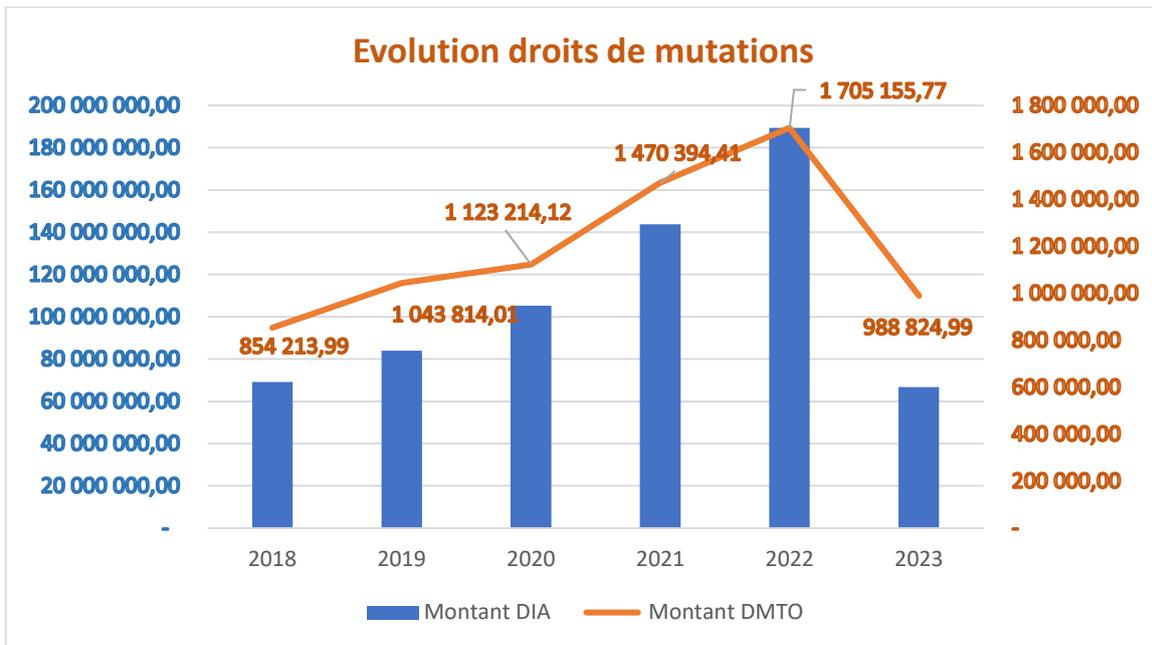
Le **produit des contributions directes** inclus essentiellement la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Il comprend également la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à laquelle il faut rajouter, en 2023, la taxe d'habitation sur les logements vacants votée par le Conseil Municipal fin 2022. Il est difficile de prévoir l'impact de cette nouvelle taxe sur le produit attendu car beaucoup de logements vacants éligibles pourraient ne plus l'être en fonction des informations données par les propriétaires. La prévision d'atterrissage 2023 montre une hausse de + 7,92% qui est directement en lien avec la hausse de 7,1% des bases fiscales prévue par la loi de Finances 2023.

Taxe	Taux 2022 Ville de Roanne (%)	Taux moyen de la strate (%)*
Taxe d'habitation (y compris THLV)	11,63	20,56
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,67	39,40
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,61	53,63

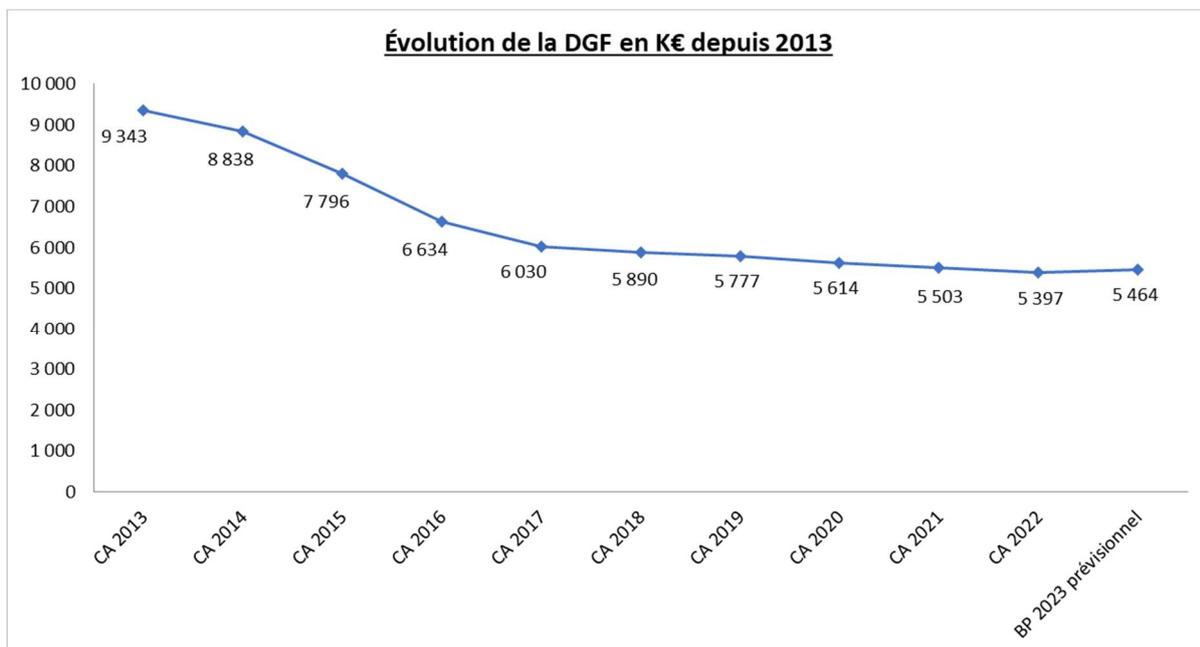
\*Source DGCL Compte des Communes 2021 (dernier exercice connu)

Le principal poste de **la fiscalité indirecte** est constitué par l'Attribution de Compensation (AC) versée par Roannais Agglomération, qui pour rappel, permet de compenser le transfert obligatoire de la fiscalité professionnelle communale à la communauté d'agglomération ainsi que les éventuels transferts de compétences, en assurant la neutralité budgétaire de ce transfert initial. Aucun transfert de compétences n'étant à l'ordre du jour, le montant de l'AC reste stable sur la période 2022-2023.

La fiscalité indirecte intègre également les droits de mutation, dont l'évolution est matérialisée par le graphique ci-dessous qui montre un fort repli attendu de ces recettes, en lien avec la crise de l'immobilier au niveau national estimée entre -20 et -25% de transactions. La prévision au BP 2023 ayant été prudente, il est attendu un niveau de réalisation proche du BP. Il en est de même pour la taxe sur l'électricité.



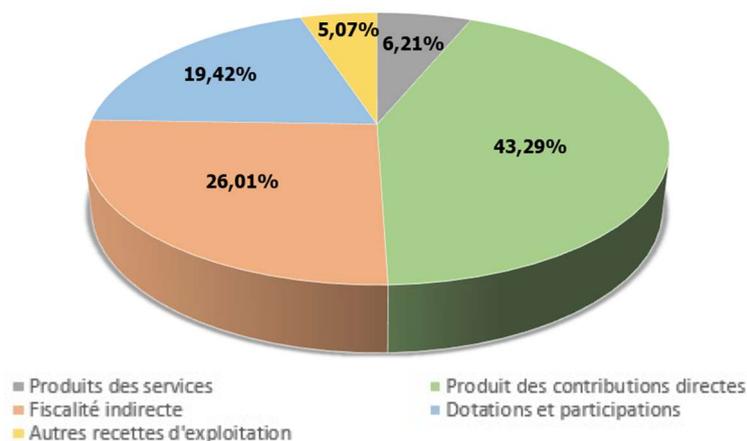
Le chapitre 74 inclut les **dotations et participations** de l'Etat qui se distingue entre la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). La DGF reste stable et ne prend pas encore en compte la hausse de population constatée en 2023. La DSU dont l'enveloppe a été augmentée en loi de Finances reste orientée à la hausse et permet une augmentation globale des participations de l'Etat à hauteur de + 1,96% ce qui bien évidemment reste loin du taux d'évolution des dépenses impactée par des mesures réglementaires (hausse du point d'indice de la fonction publique notamment) et l'inflation.



Dans les **autres recettes d'exploitation**, on retrouve les loyers des immeubles et le produit des cessions qui fluctuent beaucoup d'une année sur l'autre, ce qui explique les fortes variations constatées sur ce poste.

La prévision de réalisation 2023 s'établit à près de 2 M€ en baisse de -14,51% par rapport à 2022 et intègre notamment la vente du tènement Doureïn Vachet dans le quartier Mussant à la société ANAHOME IMMOBILIER.

b) Structure des recettes et comparaison avec les moyennes de la strate



La structure des recettes de fonctionnement par chapitre montre une relative stabilité d'une année sur l'autre. La part du produit de la fiscalité reste dominante, passant de 42,05% fin 2021 à 43,29% en 2022 ce qui s'explique par la hausse du produit des impôts en lien avec l'évolution des bases fiscales. L'ensemble de la fiscalité directe et indirecte cumulées représente plus des 2/3 des recettes totales de la Ville en fonctionnement.

En termes de comparaison en 2022, les recettes de fonctionnement de la Ville de Roanne sont de 1 370 €/hab. pour 1 470 €/hab. pour les communes de la même strate.

Ce niveau de recettes inférieur à la moyenne des villes comparables provient principalement du produit de l'impôt (605 €/hab. à Roanne contre 696 €/hab. pour la strate). En effet, le niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement perçue reste proche de la moyenne : 206 €/hab. à Roanne et 198 €/hab. pour la strate.

## 2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

En K€	Rétrospective				2023 PRE CA	Taux moyen d'évolution
	2019	2020	2021	2022		
Charges à caractère général (chap. 011)	9 023	8 360	9 007	9 762	11 459	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-7,35%</b>	<b>7,74%</b>	<b>8,38%</b>	<b>17,38%</b>	<b>6,54%</b>
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	21 168	21 018	21 363	22 540	23 281	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-0,71%</b>	<b>1,64%</b>	<b>5,51%</b>	<b>3,29%</b>	<b>2,43%</b>
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	4 376	4 292	4 068	4 105	4 865	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-1,92%</b>	<b>-5,22%</b>	<b>0,91%</b>	<b>18,51%</b>	<b>3,07%</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	134	98	69	73	155	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-26,87%</b>	<b>-29,59%</b>	<b>5,80%</b>	<b>112,33%</b>	<b>15,42%</b>
Autres dépenses de fonctionnement	657	987	862	601	273	
<b>Evolution n-1</b>		<b>50,23%</b>	<b>-12,66%</b>	<b>-30,28%</b>	<b>-54,58%</b>	<b>-11,82%</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>35 358</b>	<b>34 755</b>	<b>35 369</b>	<b>37 081</b>	<b>40 033</b>	
<b>Evolution n-1</b>		<b>-1,71%</b>	<b>1,77%</b>	<b>4,84%</b>	<b>7,96%</b>	<b>3,22%</b>

\*Prévisions au 30 Septembre 2023

## a) Analyse de la trajectoire des dépenses

L'analyse des chiffres d'évolution de dépenses est caractérisée par l'impact de l'inflation et des mesures réglementaires sur les charges de personnel entre 2022 et 2023. Ainsi, le taux d'évolution des dépenses sur la période analysée est de + 3,22 % alors qu'il était de + 0,87% dans le ROB de l'année précédente.

Concernant la prévision de réalisation à fin 2023, elle montre également un fort effet inflation avec une hausse des dépenses de fonctionnement de + 7,96 %. Il convient de préciser que cette anticipation réalisée fin septembre 2023 reste soumise à l'évolution de la conjoncture et a pour but principal d'évaluer la nécessité d'ajuster les crédits votés pour finir l'exercice en cours.

Les **charges à caractère général** sont particulièrement impactées par cette hausse (+ 17,38%), notamment pour ce qui concerne les dépenses d'énergie. Ainsi, à titre d'exemple, la prévision au BP pour le poste éclairage public s'avère insuffisante et devra faire l'objet d'une inscription budgétaire en fin d'année. Il en est de même pour les dépenses concernées par les produits alimentaires dont la hausse annuelle est encore supérieure à 10% ou les achats impactés par le prix du papier (reprographie, publications, fournitures administratives ...) dont l'indice d'évolution approchait les 15% à l'été 2023. Il convient de rappeler ici que l'indice des dépenses communales, établi par l'AMF et la Banque Postale, était dans sa dernière édition connue (novembre 2022) de 2 points supérieurs à l'inflation. On peut néanmoins attendre une accalmie dans la hausse des prix impactant le budget communal, notamment concernant l'énergie, comme c'est le cas pour le nouveau marché d'électricité passé pour 2024.

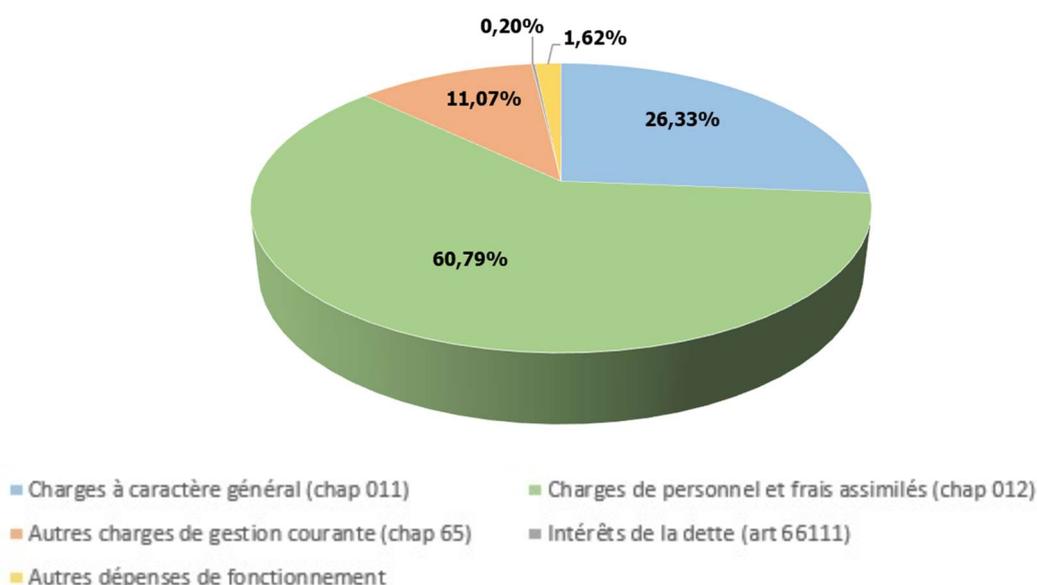
Les **charges de personnel** devraient évoluer de + 3,29% entre 2022 et 2023, en étant notamment impactées par la décision d'augmenter à nouveau, en juillet 2023, le point d'indice de la fonction publique. Cependant, le taux d'évolution moyen sur la période (+ 2,43%) montre que ce poste reste maîtrisé.

Les **dépenses d'intervention** ou **autres charges de gestion courante** (chap.65) recensent les participations et subventions accordées par la Ville notamment à destination du tissu associatif roannais et des activités annexes (théâtre, CCAS), dépenses qui restent stables. Mais, suite au passage à la M57, ce chapitre intègre en 2023 l'essentiel du chapitre 67 (dépenses exceptionnelles), ce qui explique la forte hausse constatée (+18,51%) entre 2022 et 2023.

Le chapitre consacré au **remboursement des intérêts de la dette** subit fortement cette année les effets des nouveaux emprunts avec une hausse de + 112,33% entre 2022 et 2023, ce qui reste cohérent dans le contexte du financement de l'investissement par un recours à l'emprunt raisonné, et à ce stade peu impacté par la hausse des taux car les contrats ont été souscrits avant cette hausse par anticipation.

Enfin, les « **autres dépenses de fonctionnement** » ressortent en forte baisse (- 54,58%) car comme expliqué précédemment une majeure partie (les charges exceptionnelles) a été transférée au chapitre 65. Il reste dans ce poste les dotations aux provisions et le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC).

## b) Structure des dépenses et comparaison avec les moyennes de la strate



La part prépondérante des charges de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement se confirme en 2022, atteignant 60,79% (à comparer 61,90% pour la moyenne de la strate). En ajoutant les charges à caractère général, on arrive à 87,12% des dépenses de la Ville. De ce fait, toutes variations sur ces postes, comme celles connues en 2022 et 2023 en raison de la crise inflationniste et de la hausse des indices de la fonction publique, pèsent très fortement sur les dépenses et par voie de conséquence sur les taux d'épargne et d'autofinancement.

En dépit de la hausse constatée en 2022 et 2023, les charges de fonctionnement rapportées au nombre d'habitants restent à Roanne très inférieures à la moyenne des autres villes de la même taille puisqu'elles s'élèvent en 2022 à 1 069 €/hab. contre 1 285 €/hab. pour la strate.

### **3. Evolution des épargnes**

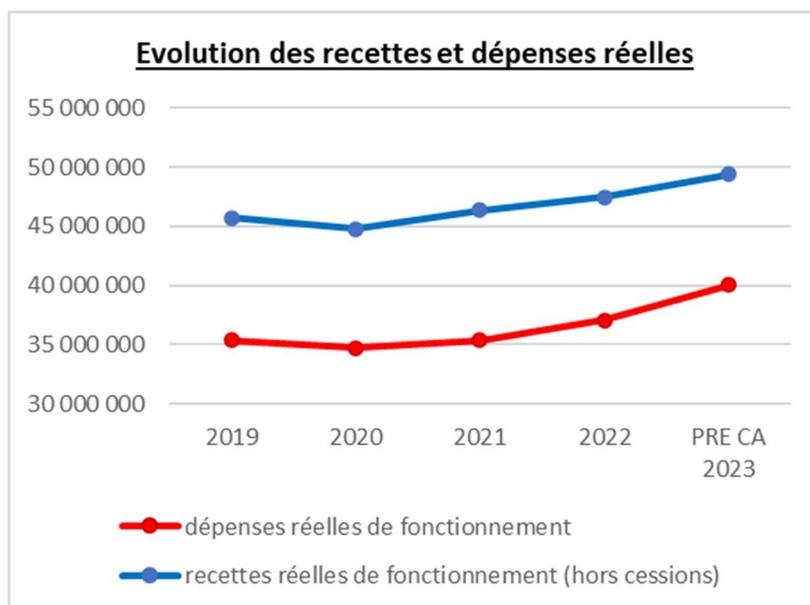
L'analyse de la trajectoire rétrospective des finances de la Ville, intégrant une prévision de réalisation du budget 2023, a pour objectif d'évaluer sa santé financière et sa capacité à financer son programme d'investissement et d'avoir recours à l'emprunt.

Dans un contexte d'accès à l'emprunt plus contraint avec la forte augmentation des taux qui ne semble pas encore avoir atteint son pic fin 2023, les banques et autres organismes prêteurs évaluent la solidité financière des emprunteurs en s'appuyant sur les différents ratios d'autofinancement pour élaborer les conditions de leurs offres de prêt. Autrement dit, le maintien de bons indicateurs permet à la Ville de bénéficier de meilleures conditions d'emprunts.

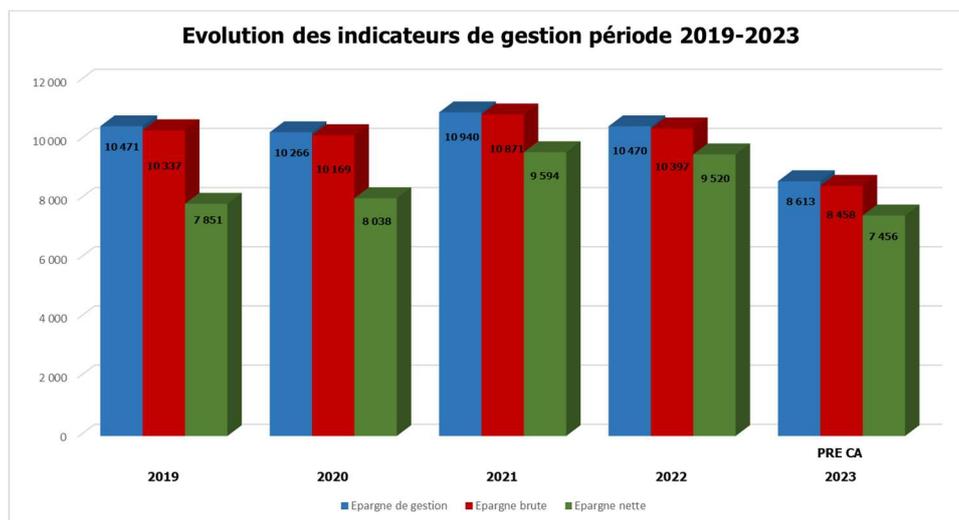
Pour rappel, les indicateurs les plus souvent utilisés pour qualifier l'autofinancement sont :

- **L'épargne de gestion** : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **L'épargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, y compris intérêt de la dette. L'épargne brute représente le socle de la capacité financière de la collectivité.
- **L'épargne nette** : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative caractérise une santé financière dégradée, au contraire, une épargne nette positive permet de financer l'investissement.

L'analyse des courbes d'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Roanne sur la période 2019-2023 montrent un très léger effet ciseau en raison de la hausse des dépenses, mais les courbes sont encore très loin de se croiser, ce qui confirme le maintien d'un très bon niveau d'autofinancement sur la période.



Par conséquent, les prévisions des différents niveaux d'épargne subissent une diminution en 2023. Mais cette projection sur la base d'une évaluation de réalisé (pré CA) reste encore soumise à aléas car élaborée à fin septembre 2023. Malgré cette diminution de l'autofinancement, celui-ci resterait confortable et permettra à la Ville de disposer d'une forte capacité d'autofinancement pour le programme d'investissement conséquent planifié sur la 2<sup>ème</sup> partie du mandat.



La mise en perspective de ces indicateurs par rapport aux moyennes nationales des Villes de la même strate confirme la bonne santé financière de la Ville de Roanne. Ainsi, rapportés au nombre d'habitants, les épargnes brutes et nettes sont en 2022 très bien positionnées si l'on se réfère aux Comptes des Communes 2021 publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), comme le montre le tableau ci-dessous :

Indicateurs de gestion 2022	en k€ ROANNE	en €/hab. ROANNE	Moyenne de la strate 2021*
Capacité d'autofinancement brute	10 397	301	205
Capacité d'autofinancement nette	9 520	276	105

\*Source DGCL Compte des Communes 2021 (dernier exercice connu)

En outre, la marge d'autofinancement courant à la fin de l'exercice 2022 reste bien positionnée : à 79,88% pour Roanne et 93,9% pour la moyenne de la strate. La Ville conserve donc sur la fin de la période une forte capacité à autofinancer l'investissement. A noter concernant cet indicateur, qu'une collectivité dont le ratio serait supérieur à 100% devrait avoir recours à l'emprunt dès le premier euro d'investissement.

#### 4. Evolution des recettes réelles d'investissement hors autofinancement

En K€	Rétrospective				2023 PRE CA*	Taux moyen d'évolution
	2019	2020	2021	2022		
FCTVA (art 10222)	1 778	1 837	1 557	1 373	1 300	
<i>Evolution n-1</i>		<b>3,28%</b>	<b>-15,24%</b>	<b>-11,82%</b>	<b>-5,32%</b>	<b>-7,27%</b>
Emprunts	0	0	4 167	5 000	5 000	
<i>Evolution n-1</i>				<b>20,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>10,00%</b>
Autres recettes (dont subventions)	1 333	3 439	2 684	4 649	7 226	
<i>Evolution n-1</i>		<b>158,06%</b>	<b>-21,93%</b>	<b>73,21%</b>	<b>55,43%</b>	<b>66,19%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 111</b>	<b>5 276</b>	<b>8 408</b>	<b>11 022</b>	<b>13 526</b>	
<i>Evolution n-1</i>		<b>69,59%</b>	<b>59,36%</b>	<b>31,09%</b>	<b>22,72%</b>	<b>45,69%</b>

\*Prévisions au 30 Septembre 2023

##### a) Analyse de la trajectoire des recettes

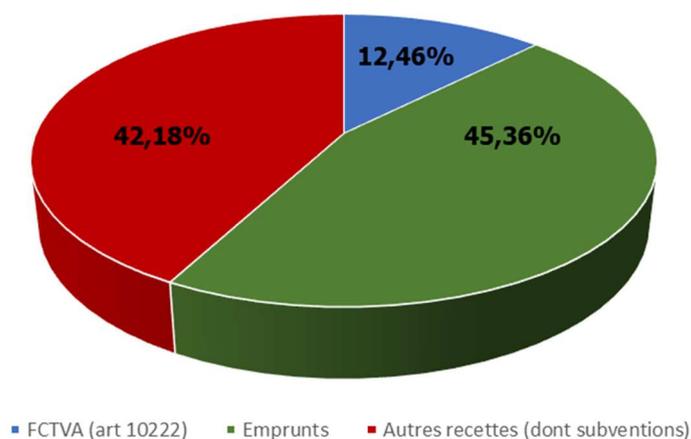
La tendance à la hausse des recettes d'investissement est à mettre en corrélation avec l'augmentation des dépenses de la même section. En effet, le FCTVA, les subventions d'investissement et même l'emprunt sont directement influencés par le besoin d'investissement de la Ville.

Ainsi, pour **le FCTVA**, à la date de la prospective, le montant 2023 n'était pas connu mais il s'avère que celui perçu sera plus élevé (1,7 M€) que la prévision inscrite au BP 2023 (1,3 M€).

Le **montant emprunté** sur la fin de la période analysée est comme prévu en hausse ce qui correspond aux prêts réalisés en 2021 et 2022 afin de financer l'augmentation des dépenses d'équipements.

Enfin, concernant les subventions dans le chapitre « **Autres recettes** », l'encaissement correspond à la réalisation du PPI ce qui explique la forte hausse en 2022 et 2023. Ainsi, à titre d'exemple, la Ville a encaissé en 2022 le solde de la subvention (1 M€) du Conseil Départemental pour l'opération Bords de Loire – phase 1 et des acomptes (600 k€) du Fonds Friches (Etat/ADEME) pour l'aménagement Gambetta-République. En 2023, la forte hausse s'explique par l'encaissement de la subvention FEDER (4,5 M€) pour la rénovation du Centre Administratif.

##### b) Structure des recettes et comparaison avec les moyennes de la strate



La répartition des recettes d'investissement reste marquée par des variations importantes selon les années en fonction notamment des emprunts effectués sur l'exercice et du montant des subventions qui évolue très fortement selon l'investissement N-1.

Sur la fin de la période 2022-2023, la hausse des recettes externes (hors emprunts) permet de financer en partie l'augmentation des dépenses d'investissement et de compenser le repli attendu de l'autofinancement. Ce constat montre la nécessité de poursuivre la recherche active de subventions auprès de tous les partenaires financiers potentiels.

Il convient de préciser que ces chiffres doivent être analysés avec précautions car ils peuvent fortement varier chaque année en fonction de l'avancement des chantiers générateurs du versement des subventions.

##### 5. Evolution des dépenses réelles d'investissement

En K€	Rétrospective				2023 PRE CA*	Taux moyen d'évolution
	2019	2020	2021	2022		
Sous-total dépenses d'équipement	16 576	14 025	18 460	20 766	22 000	
<i>Evolution n-1</i>		<i>-15,39%</i>	<i>31,62%</i>	<i>12,49%</i>	<i>5,94%</i>	<i>8,67%</i>
Autres investissements hors PPI	22	88	108	48	57	
<i>Evolution n-1</i>		<i>296,35%</i>	<i>22,96%</i>	<i>-55,56%</i>	<i>18,75%</i>	<i>70,63%</i>
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 487	2 131	1 277	877	1 002	
<i>Evolution n-1</i>		<i>-14,30%</i>	<i>-40,10%</i>	<i>-31,32%</i>	<i>14,25%</i>	<i>-17,87%</i>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 085</b>	<b>16 244</b>	<b>19 845</b>	<b>21 691</b>	<b>23 059</b>	
<i>Evolution n-1</i>		<i>-14,88%</i>	<i>22,16%</i>	<i>9,30%</i>	<i>6,31%</i>	<i>5,72%</i>

\*Prévisions au 30 Septembre 2023

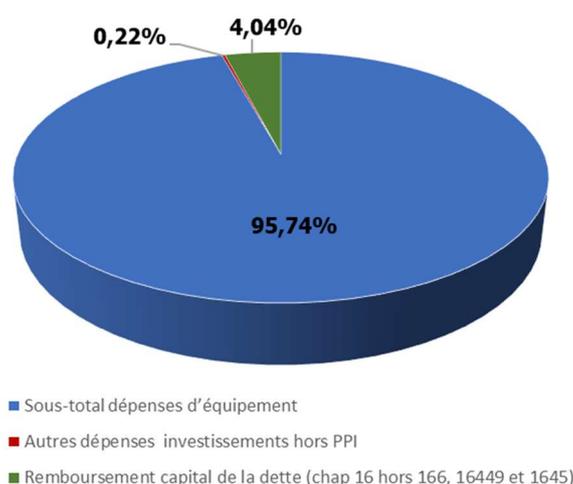
###### a) Analyse de la trajectoire des dépenses

L'année 2022 est caractérisée par un niveau de **dépenses d'équipement** jamais atteint à la Ville de Roanne soit 20,7 M€, ce qui explique l'évolution des dépenses d'investissement, en hausse de 5,72 % sur la période, d'autant que l'effort d'investissement est poursuivi en 2023, avec une prévision de réalisé en hausse de 6,31%.

Les **autres investissements hors PPI** correspondent principalement au reversement de la Taxe d'Aménagement à Roannais Agglomération et au poste « dépôts et cautionnement » (remboursement de dépôts de caution).

On constate les effets de la hausse de l'endettement sur l'année 2023 car le remboursement du capital de la dette est en augmentation de 14,25% par rapport à 2022.

#### b) Structure des dépenses et comparaison avec les moyennes de la strate



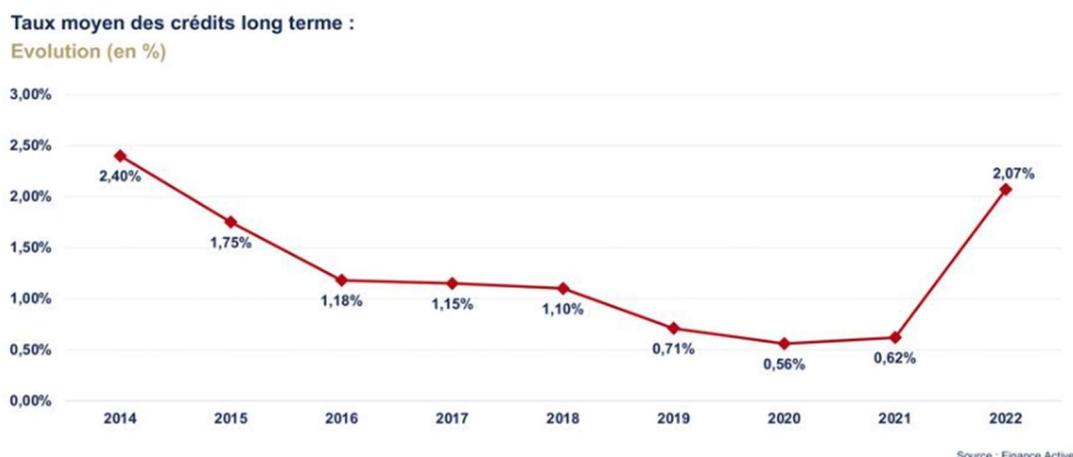
La structure des dépenses d'investissement reste décomposée en deux postes principaux que sont les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette.

Le ratio dépenses brutes d'équipement (hors subventions d'équipement versés), rapportées à la population se situe en 2022 à 585,51 €/hab. alors qu'il est de 334 €/hab. pour les villes de la même strate, ce qui signifie que l'effort d'investissement de la Ville de Roanne est supérieur de 75% à celui des communes de la même taille.

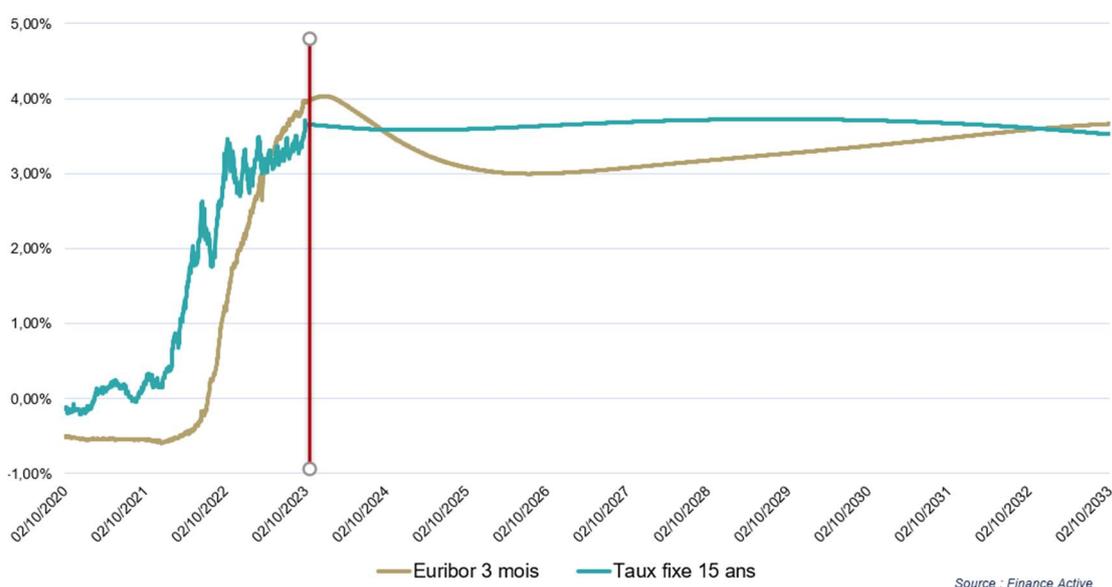
## **B. Analyse de l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

### **1. Une stratégie d'endettement optimisée pour atténuer la hausse des taux**

Les collectivités n'ont pas échappé, l'an dernier, au renchérissement du coût du crédit. Selon Finance Active, le taux d'intérêt moyen des offres de prêt qu'elles ont acceptées a triplé par rapport à 2021, atteignant 2,07%. Un tel niveau n'avait plus été observé depuis 2014.



Toujours selon l'observatoire de Finance Active, cette évolution des taux se poursuit en 2023 pour atteindre des niveaux proches de 4% (pour les taux fixes sur 15 ans) et devrait atteindre son pic fin 2023 début 2024.



En termes d'anticipation, les taux pourraient se stabiliser durablement entre 3 et 4 % dans les prochaines années.

Dans ce nouveau contexte de taux, la Ville de Roanne doit adapter sa stratégie d'endettement pour financer son investissement. Ce fut le cas en 2022 en anticipant les contractualisations d'emprunts avant la remontée des taux.

C'est ainsi que la Ville a encaissé en juillet 2023 un emprunt de 5 M€ au taux fixe de 1,35% sur 25 ans contractualisé un an plus tôt. En outre, les travaux Gambetta république, objet de cet emprunt, n'ayant pu démarrer selon le calendrier initialement prévu en raison de consultations infructueuses, cette enveloppe a pu être placée sur un compte à terme auprès du Trésor rémunéré à plus de 3%.

Dans la même logique, la Ville a souscrit en 2023 un financement Intracting de 3 M€ au taux fixe de 0,75%. Il s'agit d'un dispositif de financement spécifique de la Banque des Territoires dont l'objectif est d'accélérer les projets de rénovation énergétique : les économies d'énergies obtenues grâce aux travaux objet de l'emprunt doivent permettre de financer le remboursement. La Ville de Roanne a souhaité bénéficier de ce dispositif pour son plan de sobriété et notamment pour le projet de rénovation de l'éclairage public.

Cette gestion active de la dette permet ainsi de bénéficier de conditions de financement très optimisées par rapport aux marchés des taux d'emprunts en vigueur actuellement, ce qui se traduit dans les indicateurs de l'analyse de la dette présentée ci-après. Cette analyse n'intègre pas l'emprunt du Budget Annexe du Crématorium qui sera évoqué dans la partie consacrée à ce budget.

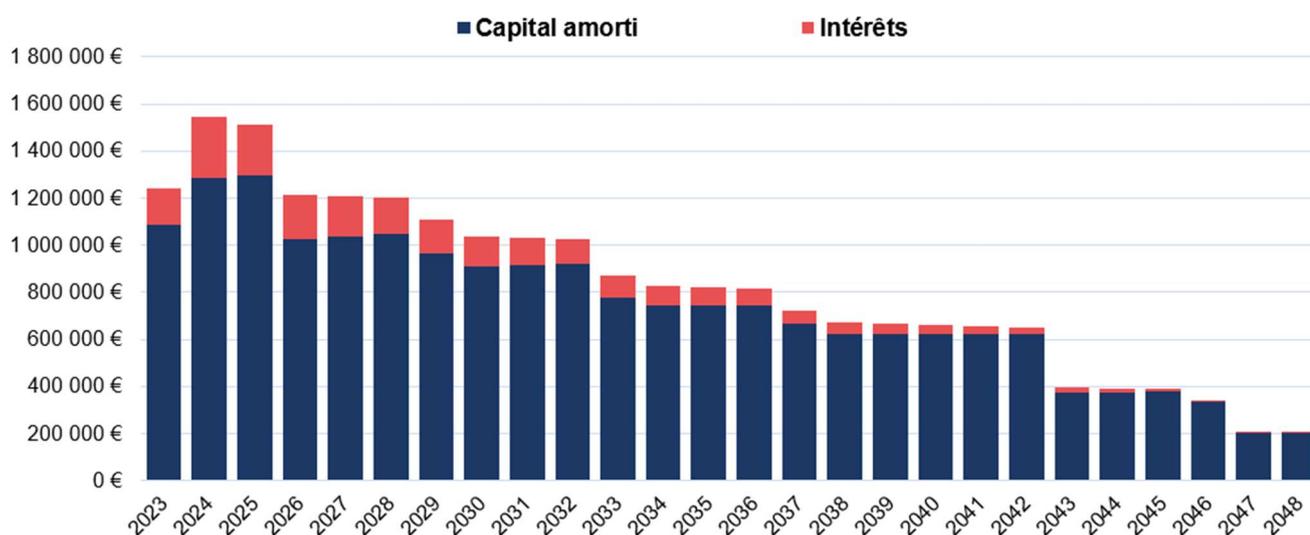
<b>Caractéristiques de la dette au :</b>	<b>01/01/2023</b>	<b>01/01/2024</b>	<b>Variation</b>
Encours de dette	13 873 514 €	17 939 838 €	+ 4 066 324 €

Les emprunts contractualisés en 2021, 2022 et 2023 pour financer en partie le programme d'investissement ont pour effet d'accroître le stock de dette. L'encours d'emprunt a ainsi augmenté de plus de 8 M€ entre 2021 et 2023.

Mais la dette de la Ville reste toujours caractérisée par un encours plus faible que la moyenne constatée dans les autres villes de la même strate : 397 €/hab. pour la Ville de Roanne contre 967 €/hab. pour la strate. En proportion des recettes de fonctionnement, l'encours représente 29% à Roanne alors qu'il atteint 65,8% pour la moyenne des villes similaires.

Ces éléments de comparaison confirment que la Ville dispose toujours de marges de manœuvre importantes pour financer les projets d'investissements du mandat avec un recours à l'emprunt en hausse.

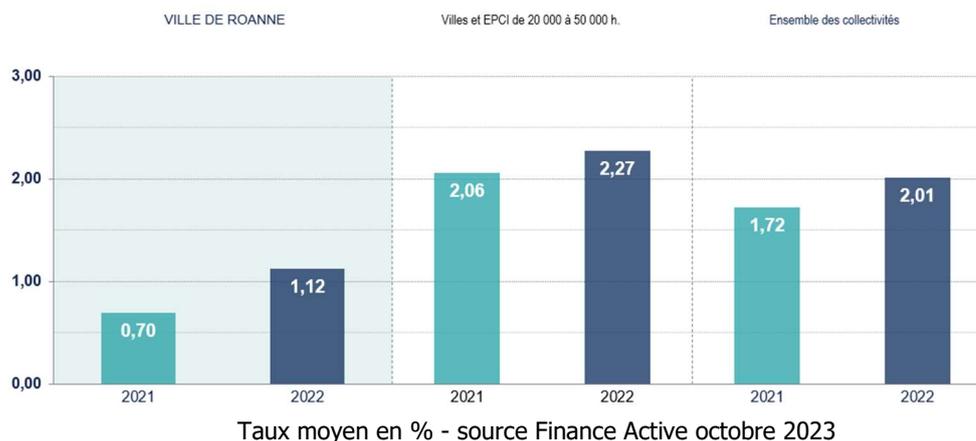
Le graphique qui suit trace le profil de remboursement de la dette, c'est-à-dire le montant total des annuités à rembourser, capital plus intérêts. La qualité de la dette, en termes de durée et de taux, laisse encore des marges pour recourir à l'emprunt dans les prochaines années sans remettre en cause les équilibres fondamentaux.



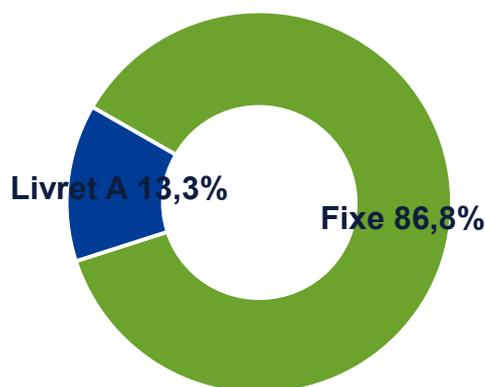
Comme évoqué précédemment, la gestion active de la dette a pour objectif de limiter, autant que faire se peut, les effets de la hausse des taux sur la dette de la Ville. On peut évaluer si cet objectif est atteint en comparant le taux moyen à celui des villes de la même taille. Le taux moyen de la dette est la moyenne des taux des emprunts pondérés par leurs capitaux restant dus. Il s'interprète comme une mesure instantanée, à la date d'analyse, de la vitesse à laquelle courent les intérêts.

Caractéristiques de la dette au :	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Taux moyen	1,12%	1,41%	+0,31%

Le taux moyen de la dette à Roanne est de 1,41%, en hausse de + 0,31%. Il était de 1,12 % en 2022, à comparer à 2,27 % pour les communes et EPCI de la même strate et à 2,01 % pour l'ensemble des collectivités.



La structure de la dette de Roanne se caractérise toujours par une prédominance des emprunts à taux fixes à 86,8% contre 13,2 de prêts à taux variables, dont la part s’amenuise au fil des années. Il s’agit uniquement d’emprunts basés sur le Livret A contractualisés auprès de la Banque des Territoires dans le cadre de programmes spécifiques tels que le Programme de Rénovation Urbaine ou les emprunts liés à la rénovation énergétique des bâtiments.



Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
<b>Fixe</b>	15 562 770 €	86,8%	1,03%
<b>Livret A</b>	2 377 068 €	13,3%	3,91%
<b>Total</b>	17 939 838 €	100,0%	1,41%

Taux variables / taux fixes – source Finance Active octobre 2023

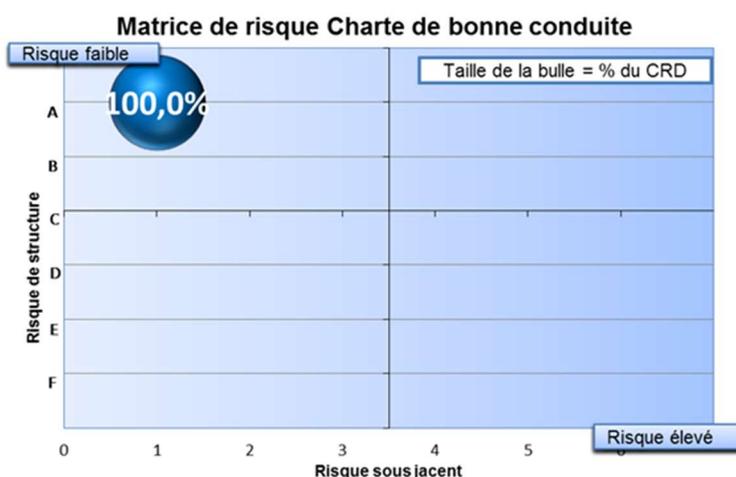
Cette répartition taux fixe / taux variable pourra être optimisée lors de la passation des prochains contrats de prêts nécessaires au financement de l’investissement du mandat car les emprunts à taux variables pourraient redevenir compétitifs avec la remontée des taux. Le TLA semble à ce stade très bien placé car le gouvernement a annoncé le gel du taux du livret A jusqu’à fin 2025.

Selon les recommandations de Finance Active, l’objectif pour les emprunteurs de la strate de Roanne serait de détenir un minimum de 25% de dette variable dans l’encours, et de cibler une part de 50% de taux variable classique (hors Livret A) ceci dans un objectif de diversification. Les emprunts à taux variable permettent de profiter d’une éventuelle baisse des taux courts du marché monétaire. À moyen et long terme, ces contrats apportent une souplesse de gestion plus grande que les taux fixes, sous condition d’absence ou de faibles indemnités de remboursement anticipé.

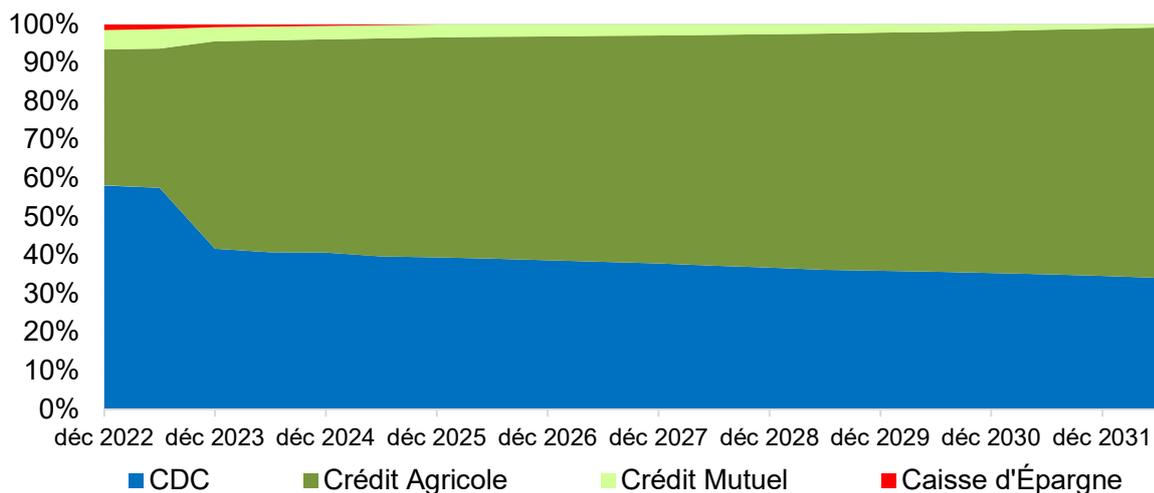
La gestion active de la dette porte aussi sur le choix des durées d'emprunt. La durée de vie résiduelle moyenne de la dette à Roanne, qui correspond à la moyenne des durées des emprunts pondérées par leurs capitaux restants dus, augmente en 2023 car le choix a été fait d'allonger les durées de remboursement des nouveaux emprunts en fonction du temps d'amortissement des bâtiments concernés (Centre Administratif, Equipement Gambetta-République). Cette stratégie permet de bénéficier de la performance des taux de long terme, qui sont devenus en 2023 plus compétitifs que les taux de court terme en raison de l'inflation.

Caractéristiques de la dette au :	01/01/2023	01/01/2024	Variation
Durée de vie résiduelle	16 ans 6 mois	18 ans 9 mois	+ 27 mois

En raison d'un encours de dette quasi intégralement à taux fixe, la Ville de Roanne est, de fait, protégée du risque de forte augmentation des taux. C'est pourquoi sa dette reste classée à 100% en risque 1A (risque faible) sur la matrice de risque de la Charte de Gissler qui classe en fonction du risque les produits bancaires proposés aux collectivités territoriales. Même en cas de diversification de l'encours avec du taux variable, l'objectif est de maintenir la dette de la Ville au même niveau de sécurité, sans aucun recours à des produits financiers à risque.



L'encours de la dette se décompose en 14 lignes de crédits répartis à partir de 2024 sur 3 prêteurs, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations). Cette dernière reste le principal prêteur de la Ville avec un encours représentant près de 60% de l'emprunt total de la collectivité.



Au cours des prochaines années, en fonction du profil d'amortissement actuel, la part de la Banque des Territoires (CDC) dans l'encours diminuerait, alors que celle du Crédit Agricole serait en augmentation, pendant que le Crédit Mutuel verrait sa part décroître significativement. Mais ce scénario, qui montre un encours équilibré avec un nombre de prêteurs réduit, évoluera selon l'attribution des nouveaux emprunts. Ainsi la prise en compte du financement Intracting pour l'éclairage public fera remonter la part de la Banque des Territoires dès l'année prochaine.

## 2. Etat des emprunts garantis

La garantie d'emprunt est un engagement par lequel une commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en se portant garant, en cas de défaillance de l'emprunteur, pour assurer au prêteur le paiement des sommes dues au titre du prêt garanti. Les garanties d'emprunts peuvent être accordées à des entités de droit public ou privé : organismes de logement social (public ou privé), établissements sanitaires et sociaux, associations, .... Toutefois, les collectivités ne peuvent intervenir en tant que garants que pour des opérations qui relèvent de leurs compétences et dans des conditions codifiées à l'article L. 2252-1 du CGCT : plafonnement des garanties par rapport aux recettes réelles de la section de fonctionnement, règle de la division du risque et règle du partage du risque.

Bénéficiaires	Montant de l'encours ROB 2023	Montant de l'encours ROB 2024
OPHEOR	33 744 738 €	32 698 705 €
ONV		644 583 €
CITE NOUVELLE	11 986 438 €	11 413 325 €
FOCH SULLY		4 000 000 €
SCI LES PIERRISSES	251 696 €	227 430 €
OGEK ST PAUL	71 554 €	61 001 €
ADOMA	98 566 €	94 089 €
SCI RUE MARX DORMOY	24 153 €	21 037 €
SCI ESPACE SANTE ROANNE	448 773 €	423 510 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 625 918 €</b>	<b>49 583 680 €</b>

Le volume de dette garantie par la Ville de Roanne a augmenté de 2 958 k€ en 2023 en raison de l'intégration dans l'encours de deux nouveaux emprunts garantis : le premier pour OPHEOR lié à l'opération de 8 logements situés 1 rue Brécard, le second pour la SEMOP Foch-Sully.

## III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Après la mise en place de la comptabilité analytique lors de la préparation du BP 2023, l'élaboration du budget 2024 a été marquée sur le plan technique par le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 qui s'impose à toutes les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Outre son ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités, ce nouveau référentiel présente, pour principales avancées, des règles budgétaires assouplies permettant une plus grande marge de manœuvre en matière de programmation pluriannuelle, de fongibilité des crédits, de gestion des dépenses imprévues.

Sur le plan économique, l'élément prédominant qui préside à l'élaboration du BP 2024 est bien évidemment constitué par la hausse des dépenses externes subies par les collectivités. L'inflation et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique notamment, mesure prise par le gouvernement pour préserver en partie le pouvoir d'achat des agents publics, pèsent lourdement sur les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Le budget 2024 doit prendre en compte les informations connues à ce jour du projet de loi de finances qui n'est pas encore votée par le Parlement. A ce titre, il convient de souligner la particularité des budgets votés en décembre qui sont plus prospectifs que ceux votés au printemps. En ce sens, ils revêtent bien un caractère de budgets prévisionnels.

### **A. Les priorités du budget 2024**

La préparation du BP 2024 s'effectue donc dans un contexte de fortes incertitudes macroéconomiques et d'inflation persistante, avec des hausses de prix qui restent très importantes dans certains secteurs. Néanmoins, la Ville de Roanne souhaite poursuivre la trajectoire financière qu'elle s'est fixée en début de mandat : maîtriser autant que faire se peut les dépenses de fonctionnement dans le but d'être en capacité de réaliser des investissements structurants pour son avenir.

Dans cet objectif, il convient de déterminer des priorités pour cibler les hausses inévitables de la section de fonctionnement sur des actions considérées comme stratégiques par l'équipe municipale. Pour le projet de budget 2024, trois axes structurants ont été identifiés pour être privilégiés lors des arbitrages financiers : sécurité, sobriété et solidarité.

#### **1. Sécurité**

La qualité de vie et la tranquillité publique dans tous les quartiers de Roanne resteront des priorités avec un renforcement des actions visant à mieux lutter contre les comportements inciviques. En 2024, la présence territoriale de la police municipale se trouvera ainsi renforcée par la création d'une équipe de nuit, qui impactera les charges de personnel et les charges à caractère général, y compris pour les budgets nécessaires à la formation et l'équipements des nouveaux agents, et par l'adaptation du dispositif de vidéo protection.

L'impératif de sécurité se traduira également dans le budget 2024 par un accroissement des crédits consacrés aux équipements favorisant la pacification de la voirie : ralentisseurs, voies cyclables...

#### **2. Sobriété**

La transition énergétique et la protection de l'environnement reste aussi des axes forts de la politique municipale avec le renforcement du plan de sobriété mis en place en 2022. Outre les nombreux investissements favorables à cet objectif inscrits au PPI et déclinés dans le budget d'investissement 2024, cette thématique est aussi très présente dans les arbitrages de la section de fonctionnement. Les actions du plan de sobriété élaboré en 2022 sont ainsi reconduites voire développées. Les périodes d'éclairage

public seront optimisées pour concilier sécurité et sobriété, la gestion étant facilitée par la mise en place progressive d'un dispositif de télégestion centralisée dans le cadre des travaux (démarrés à l'automne 2023) de rénovation des équipements d'éclairage et de mise en place de luminaires led sur l'ensemble du parc. De même, la gestion de l'ouverture et du chauffage de l'ensemble des bâtiments publics est optimisée pour une fois encore concilier, autant que faire se peut, confort d'usage et économie d'énergie. Après l'emblématique rénovation énergétique du Centre Administratif, les investissements en matière d'isolation des bâtiments seront poursuivis.

### **3. Solidarité**

Dans un contexte de forte inflation, la municipalité souhaite maintenir son soutien aux roannais en participant à la préservation de leur pouvoir d'achat. En plus de l'absence d'augmentation des taux de fiscalité directe pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive après une baisse de 3 % opérée en 2015, cet objectif se traduit dans le projet de BP 2024 par de nombreuses mesures concrètes telles que :

- Hausse de la subvention globale au CCAS pour accompagner les mesures de l'établissement en faveur des roannais les plus fragiles,
- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec des subventions d'aide à la rénovation de l'habitat,
- Maintien de la plupart des tarifs municipaux pour les services en faveur des familles, notamment les tarifs de la restauration collective (voir ci-après),
- Création d'un groupement d'achat d'énergie en vue d'obtenir, par la massification, un prix de l'énergie plus compétitif,
- Refonte par le CCAS du système d'attribution des aides individuelles pour en améliorer l'efficacité,
- ...

Sur le plan financier, la stratégie de la Ville pour décliner ces orientations dans le budget 2024, qui restera forcément encore impacté par la crise inflationniste, sera fondée sur les mêmes bases que les années antérieures, à savoir :

- **Maîtriser autant que possible la hausse des dépenses de fonctionnement pour contenir les effets de l'inflation et limiter la baisse de l'autofinancement,**
- **Optimiser les recettes sans accroître la pression fiscale sur les Roannais**

Les taux de taxes foncières n'évolueront pas pour préserver le pouvoir d'achat des Roannais. Certains tarifs connaîtront un ajustement mais les tarifs impactant directement le budget des familles ne seront pas augmentés, la Ville prenant à sa charge les effets de l'inflation. Ainsi, à titre d'exemple et comme l'année précédente, les tarifs de la restauration scolaire resteront inchangés malgré une forte hausse du prix d'achat des repas demandé par le titulaire du marché public (+ 11,57%, négociation en cours). De même, les tarifs du stationnement resteront stables mais le produit sera optimisé par le renforcement du dispositif de paiement des droits.

- **Sécuriser le financement du programme d'investissement**

Dans cet objectif, il importe de s'appuyer sur les 3 leviers possibles que sont :

- l'autofinancement dégagé par le fonctionnement, qui doit être maintenu à un bon niveau,
- l'augmentation des ressources externes d'investissement, notamment les subventions d'investissement. A ce titre, il faut souligner parmi d'autres l'obtention en 2023 de nouvelles subventions DSIL (pour le projet République Gambetta) ou Fonds Vert (pour le projet Foch Sully),
- le recours à l'emprunt pour compléter le besoin de financement. Rappelons à cet égard la contractualisation en 2023 d'un financement « Intracting » de 3 M€ au taux de 0,75%, auprès de la Banque des territoires pour financer l'opération de rénovation de l'éclairage public (voir partie dette).

Les évolutions budgétaires découlant de cette stratégie financière sont détaillées ci-après par chapitres comptables pour la section de fonctionnement puis celle d'investissement.

## **B. Les orientations de la section de fonctionnement**

### **1. Les recettes de fonctionnement**

En k€	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
Produits des services (chap.70)	2 939	3 827	888	30,21%
Fiscalité locale (chap. 731)	23 780	25 433	1 653	6,95%
<i>dont Taxes foncière et d'habitation</i>	21 435	23 122	1 687	7,87%
<i>dont Taxe sur l'Electricité</i>	630	630	0	0,00%
<i>dont Droit de Mutation Immobilier</i>	1 250	1 250	0	0,00%
<i>dont Droits de Place et TLPE</i>	465	431	-34	-7,31%
Attribution de Compensation (chap.73)	9 730	9 730	0	0,00%
Dotations et participations (chap.74)	9 340	9 507	167	1,79%
<i>dont Dotation Globale de Fonctionnement</i>	7 084	7 184	100	1,41%
<i>dont Autres Dotations et participations</i>	2 256	2 323	67	2,97%
Autres produits (chap.013, 75, 76 et 77)	1 203	1 254	51	4,24%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>46 992</b>	<b>49 751</b>	<b>2 759</b>	<b>5,87%</b>

Pour 2024, les recettes de fonctionnement sont prévues, au stade du DOB, **globalement en croissance de 5,87% soit un montant de 2,76 M€** en plus par rapport à 2023. Ces prévisions sont décrites ci-dessous par chapitre de recettes.

a) Les produits des services et du domaine : + 30,21%

Dans le chapitre 70 qui intègre les recettes provenant de la tarification des services communaux, on constate une évolution positive significative. Elle s'explique principalement par la prise en compte de la hausse du produit de stationnement déjà constatée en 2023. A noter que cette évolution se fait à tarif constant et qu'il n'est pas prévu de hausse du prix du stationnement à Roanne en 2024.

De même, la plupart des autres tarifs resteront stables afin de préserver le pouvoir d'achat des roannais. Des adaptations ponctuelles pourront être envisagées pour les tarifs relatifs à des activités très fortement impactées par l'inflation et notamment la hausse des coûts d'énergie.

b) Fiscalité locale : + 6,95 %

Le poste « Fiscalité locale » comprend principalement le produit des impôts qui se concentre dorénavant sur la seule Taxe Foncière Bâti. Comme évoqué dans la partie stratégie financière, la Municipalité ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition à Roanne. C'est pourquoi, l'augmentation du produit estimée à + 7,87% provient de la hausse légale des basses fiscales connue à ce stade soit + 4% mais aussi du produit attendu de la Taxe sur les logements vacants pour une année pleine.

En ce qui concerne les autres taxes, il faut souligner principalement la stabilisation attendue en 2024 des Droits de Mutation après la baisse notable entre 2022 et 2023 (estimation à - 25%).

c) Attribution de Compensation : + 0%

L'Attribution de Compensation versée par Roannais Agglomération reste identique par rapport à l'année précédente car il n'y a pas de transfert de compétence envisagé en 2024.

d) Les dotations et participations : + 1,79 %

Concernant les concours financiers notamment de l'Etat, la prévision s'appuie sur le projet de Loi de Finances 2024 même si toutes les décisions concernant les enveloppes de la Dotation Globale de Fonctionnement ne sont pas encore votées par le Parlement. Sur la base des informations connues, il est prévu une baisse de la Dotation Forfaitaire qui pourrait être compensée par une augmentation attendue de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Les autres dotations et participations comprennent notamment les compensations d'exonération des taxes (taxe d'habitation, taxe foncière), mais aussi les dotations diverses liées à l'action de la collectivité dans le domaine régalien (santé sécurité publique, état civil, ...).

e) Les autres produits : + 4,24 %

Dans ce chapitre, le poste le plus important correspond aux revenus des immeubles, c'est-à-dire les loyers perçus qui sont prévus en légère augmentation pour 2024. A noter que ce poste pourra être ajusté en cours d'exercice en fonction de l'évolution du statut du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

En k€	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
Charges à caractère général (chap.011)	12 065	12 296	231	1,91%
<i>dont Energie, Electricité et Carburant</i>	<i>3 626</i>	<i>2 759</i>	<i>-867</i>	<i>-23,91%</i>
<i>dont Autres Charges</i>	<i>8 439</i>	<i>9 537</i>	<i>1 098</i>	<i>13,01%</i>
Charges de personnel et frais assimilés (chap.012)	23 204	24 983	1 779	7,67%
Autres charges de gestion courante (chap.65)	4 957	4 991	34	0,69%
Autres dépenses (chap.014, 66 et 67)	499	465	-34	-6,81%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>40 725</b>	<b>42 735</b>	<b>2 010</b>	<b>4,94%</b>

Les dépenses de fonctionnement seront en **augmentation de 4,94 % par rapport à 2023** ce qui, dans le contexte économique inflationniste, est révélateur d'une maîtrise des coûts et des charges de la collectivité dans l'ensemble de ses activités. Néanmoins, la hausse des dépenses est à différencier des secteurs d'intervention, c'est la raison pour laquelle l'évolution des dépenses est détaillée dans le tableau ci-dessous par poste de dépenses.

a) Les charges à caractère général (chap.011) : + 1,91 %

Les charges à caractère générales regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux :

- achats de consommables,
- entretien de bâtiments et des matériels communaux,
- maintenance des espaces publics,
- dépenses de fluides, de locations, d'assurance, ...

Elles sont prévues en augmentation de 1,91% par rapport à 2023, ce qui est sensiblement inférieure au taux d'inflation et encore plus à l'évolution du panier du Maire qui, pour rappel, est de 1,5 point supérieur à l'inflation. Cette maîtrise des dépenses est le résultat de plusieurs facteurs :

- la mise en place du Plan Sobriété qui sera poursuivi en 2024 avec notamment l'extinction de l'éclairage public à partir de mi-octobre 2023.
- l'optimisation des marchés de fournitures d'énergie par la remise en concurrence annuelle des fournisseurs qui a permis de réduire de façon importante le prix d'achat d'électricité (évalué à -700 k€) et de stabiliser le prix d'achat du gaz pour 2024.
- l'effort porte également sur la consommation d'eau puisqu'il est prévu un maintien du budget alloué malgré l'ouverture de nouveaux équipements.

A contrario, certains postes de dépenses connaissent une augmentation parfois significative.

Ainsi, le budget consacré aux différentes assurances de la Ville doit prendre en compte la hausse généralisée des primes d'assurance car le secteur connaît une crise exceptionnelle due à une multitude de phénomènes dont la crise financière post-Covid, la multiplication des événements climatiques tels que les épisodes de grêle ou les violences urbaines du début de l'été 2023. La situation est telle que certaines collectivités s'interrogent sur le fait de s'autoassurer. Dans ce contexte, la Ville a remis en consultation les 4 lots dédiés à ses prestations d'assurance. Les résultats de celle-ci ne sont pas encore définitivement connus à la date de rédaction de ce rapport, mais les premiers éléments chiffrés relatifs aux offres les plus compétitives font craindre une hausse globale des primes de l'ordre de 290 000 € par rapport au précédent marché.

Ce chapitre intègre également les frais de restauration collective qui subissent une très forte augmentation, très supérieure à l'inflation (+18% en mars 2023). De ce fait, et même si les indices concernés semblent atteindre leur pic, le budget 2024 pour ce secteur prévoit une hausse de près de 200 k€ soit 16%. Cette prévision prend aussi en compte l'augmentation du nombre d'élèves.

Dans le domaine sportif, outre les actions habituelles et l'appui aux associations et clubs, le budget financera en 2024 l'organisation des Assises du Sport.

A noter également que, sur le plan culturel, des crédits supplémentaires sont prévus pour le musée à la fois pour préparer le projet de rénovation et maintenir une politique d'expositions temporaires favorisant l'élargissement du public.

Il faut enfin souligner l'impact des renégociations de mutualisation pour les services communs notamment avec Roannais Agglomération et de l'application des frais de structure sur le BP 2024 de la Ville évalué à + 580 k€ soit + 20,51%. Cette hausse concerne plus particulièrement la DTNSI dont le budget intègre des crédits supplémentaires nécessaires à la cybersécurité et au maintien en condition optimale des logiciels, mais aussi les effets de la nouvelle clé de répartition et des coûts de structure. Le montant refacturé par Roannais Agglomération passerait ainsi de 380 k€ à 725 k€ (+ 91%).

b) Les frais de personnel (chap.012) : + 7,67 %

L'évolution de la masse salariale relève à la fois des dispositions statutaires et réglementaires fixées par le gouvernement (revalorisation du point d'indice, mesures catégorielles, ...) et d'éléments intrinsèques à la commune (gestion des effectifs, création de nouveaux services à destination des usagers, progression de carrière, ...). En 2024, compte tenu de l'inflation, le gouvernement a prévu une nouvelle revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier qui doit être prévu au BP.

Mais le chapitre 012 sera également impacté en 2024 par la décision de l'exécutif municipal d'embaucher 12 agents au sein de la Police Municipale et du CPU afin de créer une équipe de nuit et d'étendre les plages horaires de présence.

L'évolution de la masse salariale tous budgets confondus et la politique Ressources Humaines de la collectivité sont détaillées dans la partie dédiée du présent rapport.

c) Les charges de gestions courantes (chap.65) : + 0,69 %

Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les transferts aux différents budgets annexes de la Ville, au CCAS et aux associations.

Le budget consacré aux associations restera stable en 2024 alors que la subvention versée au CCAS passe de 1 252 455 € à 1 306 245 € soit une augmentation de 4,3%. Les subventions d'équilibre apportées aux budgets annexes sont détaillées dans les parties consacrées à ces budgets.

d) Les autres postes de dépenses : - 6,81 %

La diminution du poste « Autres dépenses » s'explique par le transfert du chapitre 67 dans le chapitre 65 en raison du passage à la nomenclature M57 mais il faut souligner dans le chapitre 66 la hausse des intérêts de la dette soit 9% et dans le chapitre 014 la diminution de la contribution de la Ville de Roanne au FPIC de 254 k€ à 200 k€ en 2024.

## **C. Les orientations de la section d'investissement**

### **1. Les recettes d'investissement**

<b>En k€</b>	<b>BP 2023</b>	<b>PREVISION ROB 2024</b>	<b>EVOLUTION ROB 2024/BP2023</b>	<b>%</b>
Dotations, fonds divers et réserves (chap.10)	1 380	2 060	680	49,28%
Subventions reçues (chap.13)	4 620	3 830	-790	-17,10%
Emprunts et dettes assimilées (chap.16)	9 551	10 345	794	8,31%
Produits des cessions d'immobilisations (chap.024)	1500	2 970	1 470	98,00%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>17 051</b>	<b>19 205</b>	<b>2 154</b>	<b>12,63%</b>

a) Les dotations et fonds divers (chap.10) : + 49,28 %

La prévision budgétaire pour ce chapitre qui comprend le FCTVA et la Taxe d'Aménagement, est en forte hausse (+ 680 k€) en raison du versement attendu en 2024 du FCTVA pour les travaux du Centre Administratif. De plus, la compensation de la TVA étant calculée sur le montant des dépenses d'équipements N-1, il est cohérent de prévoir une recette proportionnée au niveau des investissements de l'année précédente.

b) Les subventions reçues (chap.013) : - 17,10 %

Pour financer le haut niveau d'investissement, il est impératif de s'appuyer sur un très fort niveau de subventions pour participer à l'équilibre de la section d'investissement. C'est pourquoi, il est prévu un montant ambitieux de financement externe à 3,83 M€ même si il est en baisse par rapport au BP 2023 en raison de l'encaissement en une seule fois de la subvention exceptionnelle FEDER de 4,5 M€ pour la

rénovation du Centre Administratif. Ce poste prendra en compte pour 2024 les financements déjà contractualisés et encaissables en fonction de l'avancement des travaux :

- aménagement Gambetta République : 964 k€ (solde ADEME), 402 k€ (acompte DSIL) et 312 k€ (solde Etat),
- aménagement square Cassin : 582 k€ (acompte Région),
- création itinéraire cyclable entre Roanne, le Coteau et Commelle-Vernay : 242 k€ (acompte Etat),
- rénovation place de l'Hôtel de Ville : 104 k€ (avance Région).

c) L'emprunt (chap.16) : + 8,31 %

La hausse de la prévision d'emprunt inscrite au BP 2024 est directement corrélée à la forte d'augmentation des dépenses d'équipement. Le besoin d'emprunt reste néanmoins proche de celui de 2023 en raison de l'augmentation attendue des 3 autres postes composant les recettes d'investissement : FCTVA, subventions, cessions. Il s'agit comme chaque année d'un montant correspondant à un emprunt d'équilibre qui pourra être réajusté, en décision modificative, à la baisse au moment de la reprise des résultats ou à la hausse en cas de décalage dans la perception des subventions.

d) Les cessions : + 98 %

Les recettes issues des cessions qui, pour rappel, sont budgétées en investissement mais constatées en fonctionnement par une opération d'ordre, sont prévues en forte augmentation pour prendre en compte en plus de l'enveloppe annuelle habituelle de 600 k€, la cession du Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy à OPHEOR qui a été décalée à 2024.

## 2. Les dépenses d'investissement

En k€	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
Dotations, fonds divers et réserves (chap.10)	22	55	33	150,00%
Emprunts et dettes assimilées (chap.16)	1 150	1 209	59	5,13%
Subventions versées (chap.204)	270	576	306	113,33%
Autres immobilisations financières (chap.27)	100	100	0	0,00%
Opérations d'équipement	21 776	24 281	2 505	11,50%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23 318</b>	<b>26 221</b>	<b>2 903</b>	<b>12,45%</b>

a) Les dotations et fonds divers (chap.10) : + 150 %

Ce poste concerne seulement le reversement à Roannais Agglomération de la Taxe d'Aménagement relative aux zones économiques. Il est prévu en hausse pour tenir compte de l'annulation d'un permis de construire pour 67 logements rue Denis Papin qui entraîne le remboursement de la Taxe d'Aménagement correspondante.

b) Le remboursement de la dette (chap.16) : + 5,13 %

Mis à part le remboursement des cautions, on trouve essentiellement dans ce chapitre le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 209 k€, en augmentation de 59 k€ par rapport au BP 2023 en raison de la croissance de l'amortissement de l'encours d'emprunts.

c) Les subventions versées (chap.204) : + 113,33 %

On retrouve ici l'enveloppe de 100 k€ concernant l'aide aux commerces qui sera reconduite au BP 2024 et les subventions pour l'aide à l'amélioration de l'habitat réhaussée à 150 k€ dans le cadre du démarrage effectif de l'OPAH-RU. Ce chapitre comprend aussi les subventions d'investissement aux budgets annexes Théâtre (48 k€) et Parkings Aménagés (20 k€) ainsi que le solde de la subvention due à OPHEOR (257 846 €) dans le cadre de la convention CGLS (délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2023).

d) Les dépenses d'équipement : + 11,50 %

Le projet de budget 2024 pour les dépenses d'équipement, y compris les subventions, versées s'élèverait à **25 M€** ce qui reste un niveau très ambitieux et supérieur au montant des investissements budgétés en 2023 (22,15 M€).

Les **postes principaux** qui justifient ce budget investissement très important sont :

- le projet Gambetta-République pour un montant de 6,5 M€,
- l'aménagement des Bords de Loire - phase 2 pour un montant de 3,13 M€,
- le programme de rénovation de l'éclairage public pour un montant de 2,85 M€,
- la rénovation du Centre Administratif (galerie + 1er étage) : 2,09 M€,
- la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville et la rue Jean Jaurès : 1,5 M€.

Les **autres enveloppes significatives** inscrites dans ce projet de budget 2024 sont :

- les acquisitions foncières et démolitions : 930 k€,
- le programme de voirie : 800 k€,
- le plan vélos : 500 k€,
- la remise en état des locaux Chanteclair et sécurisation des abords : 300 k€.

Concernant les **investissements courants**, les enveloppes proposées sont :

- Bâtiments : 800 k€,
- Voiries : 400 k€,
- Environnement : 200 k€,
- Garage : 300 k€,
- Investissement autres services : 476 186 €.

### **3. La détermination du besoin de financement**

L'évolution du besoin de financement annuel, qui constitue une information obligatoirement présente dans le Rapport d'Orientations Budgétaires conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018, se définit comme la différence entre les emprunts nouveaux année N et les remboursements de dette en capital année N.

En k€	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
Emprunts nouveaux	9 516	10 340	+ 824	+ 8,60%
Remboursement de capital	1 115	1 203	+88	+ 7,89%
<b>Besoin de Financement</b>	<b>8 401</b>	<b>9 137</b>	<b>+ 736</b>	<b>+ 8,80%</b>

Au regard des orientations en dépenses et recettes du BP 2024 détaillées précédemment, le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts (10 340 k€) minorés des remboursements du capital de la dette (1 203 k€) s'élève à 9 137 k€, soit un montant en augmentation de 736 k€ par rapport à celui prévu en 2023 (+ 8,80%).

## IV – ANALYSE PROSPECTIVE PLURIANNUELLE : LA FEUILLE DE ROUTE FINANCIERE

### A. Analyse de l'évolution des indicateurs à l'horizon 2026

L'évolution du contexte économique et législatif ainsi que les incertitudes pesant sur les finances locales rendent plus que jamais nécessaires l'actualisation de la prospective financière de la Ville de Roanne afin d'évaluer l'impact du projet de budget 2024 et de la trajectoire pluriannuelle envisagée sur les indicateurs financiers et les grands équilibres budgétaires.

Il s'agit de mesurer l'évolution des principaux indicateurs de solvabilité et de santé financière de la collectivité :

- **Le taux d'épargne brute** (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %) qui mesure la part des ressources qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges récurrentes et qui sont ainsi disponibles pour investir. C'est un indicateur de solvabilité.
- **L'épargne nette**, indicateur défini page 15 du présent rapport, qui permet de mesurer les ressources que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts.
- **La capacité de désendettement**, qui correspond à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité, ne doit pas dépasser 8 à 10 ans dans les perspectives financières, selon les indicateurs de pilotage recommandés généralement pour les communes, 12 ans correspondant au seuil d'alerte défini par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

L'actualisation de la prospective à fin 2023 tient compte des orientations du budget 2024 et se base sur les mêmes hypothèses de projections que l'année précédente mais réajustées en fonction du contexte économique :

#### En recette :

- des taux d'imposition inchangés, une hausse du produit fiscal envisagé qui provient de la seule évolution des bases fiscales corrélée aux projections d'inflation (7,1% en 2023, 4% en 2024 et 2% en 2025 et 2026),

- une stabilisation de la fiscalité indirecte et de l'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération. Dans un contexte immobilier fragilisé, les droits de mutation sont anticipés pour 2023 au même niveau qu'en 2020 puis stabilisés ensuite, tout comme les taxes sur l'électricité et la publicité.

- une diminution de 2% par an de la Dotation Forfaitaire atténuée par une stabilisation de la DSU et une hausse des compensations d'exonération,

- une hausse de 25% des recettes de stationnement en 2024 puis un maintien des produits tarifaires et des autres recettes en 2025 et 2026,

- un objectif ambitieux d'obtention de subventionnement des projets, mais le scénario n'intègre pas à ce stade les financements attendus du Contrat de Plan Etat Région (6 M€ pour la rénovation du Musée, 1,5 M€ pour Bords de Loire 2), ou du FEDER pour les projets République Gambetta et Bords de Loire 2, qui viendront, le cas échéant, en déduction de l'emprunt prévu en fin de mandat.

### En dépense :

- les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation et des services rendus à la population. Comme pour le produit fiscal, le scénario retient une hausse de ces charges en fonction des prévisions d'inflation : BP en 2024, +2% en 2025, +2% en 2026,

- pour les dépenses de personnel, qui reste l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales, le scénario intègre le BP en 2024 puis à périmètre constant, une hypothèse d'évolution d'1,5% par an en 2025 et 2026 concernant l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des hausses de dépenses imposées (Mutuelle agents),

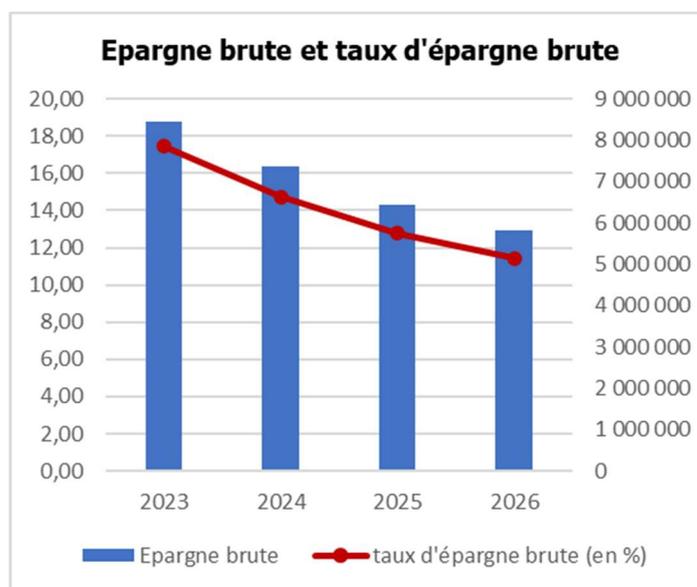
- une quasi-stabilisation des dépenses d'intervention (subventions et participations) et une hausse des frais financiers,

- un niveau de dépenses d'équipement annuel très ambitieux avec un objectif plafond du PPI confirmé à 130 M€ sur la période 2020/2025, après actualisation : certains projets ont intégré le PPI, comme la rénovation de l'éclairage public, d'autres ont vu leur calendrier de réalisation décalé.

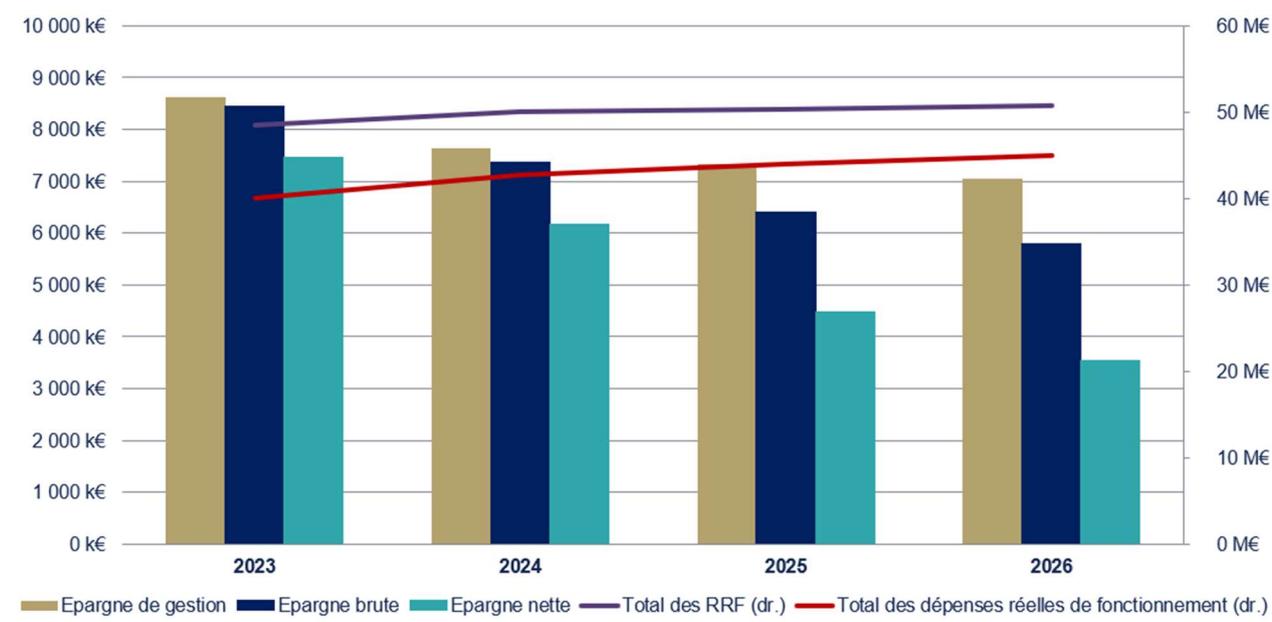
Sur la base de ces hypothèses, qui restent prudentes pour atténuer les risques inhérents à tout exercice prospectif soumis à l'évolution économique, il est possible d'analyser les évolutions des principaux indicateurs financiers de la Ville à l'échéance 2026.

### 1. L'évolution du taux d'épargne brute et de l'autofinancement net

Concernant le taux d'épargne brute, traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est considéré par les analystes comme satisfaisant. En 2026, il se situerait pour Roanne à **11,45%**, proche du taux moyen des communes de plus de 10 000 habitants qui se situe en 2022 à **12,4%** (source Les collectivités locales en chiffres - DGCL - août 2023).



Projection Finances Active



### Projection Finances Actives

Dans le scénario prospectif retenu, les courbes d'évolution prévisionnelles des recettes et dépenses réelles de fonctionnement se rapprochent en suivant la tendance décrite précédemment dans l'analyse rétrospective de la période 2019-2023. Ainsi, entre 2024 et 2026, les dépenses augmentent plus vite (+ 2,27%) que les recettes (+,1,5%) ce qui provoque un effet ciseau sans remettre en cause la capacité d'autofinancement de la Ville. L'écart de dynamique entraîne en effet une détérioration contenue des épargnes tout en les maintenant à un niveau proche de la moyenne des villes de la strate. Ainsi en 2026, l'épargne brute s'élèverait à 5 800 k€ soit 168 €/hab. à comparer à 205 €/hab. pour la strate (ratio 2021). L'épargne nette subirait elle aussi la dégradation en raison de la hausse de l'endettement, pour s'établir à 3 545 k€ soit 103 €/hab. alors que ce ratio se situe à 105 €/hab. pour la strate.

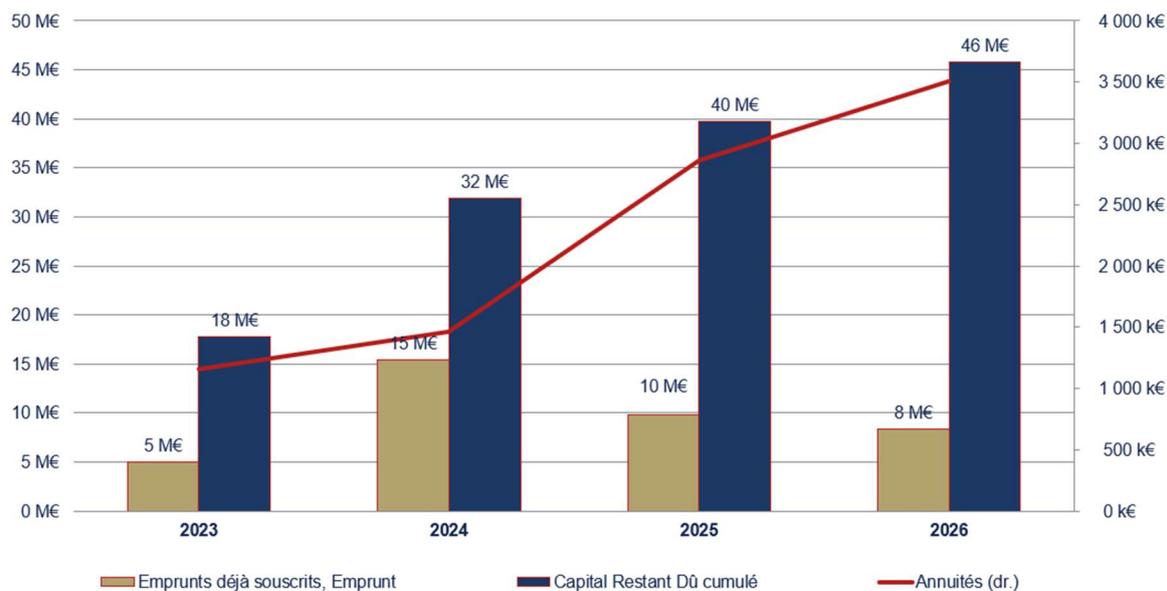
	k€	En €/habitants		k€	En €/habitants
	VDR 2022	VDR 2022	STRATE 2021**	VDR 2026	VDR* 2026
Epargne brute	10 397	301	205	5 800	168
Epargne nette	9 520	276	105	3 545	103

\*Source Finance Active (calculs avec population 2022)

\*\* Derniers ratios connus à ce jour

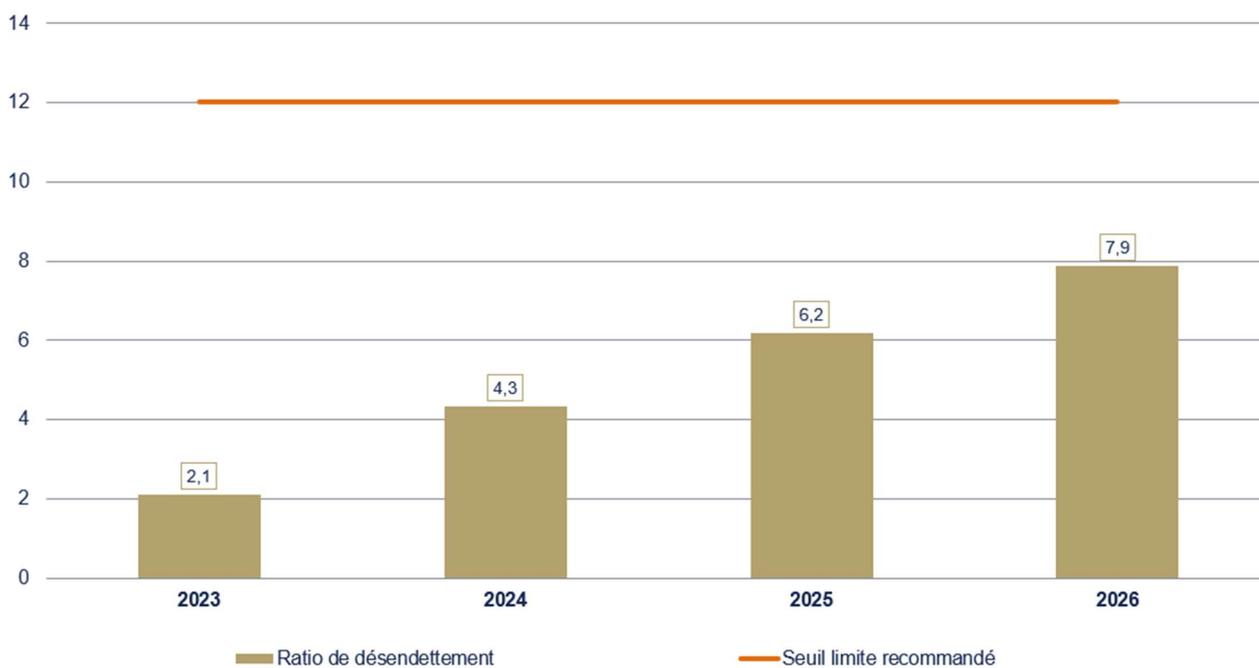
## 2. La trajectoire de la capacité de désendettement

Dans cette prospective, le recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement sur la période 2023-2026 s'élève à 38 M€ dont 5 M€ déjà réalisés et encaissés en 2023 (prêt Crédit Agricole) et 3 M€ souscrit auprès de la Banque des Territoires (prêt Intracting) à encaisser en 2024. Sur la base de ce scénario et si l'ensemble des prévisions se réalise, l'encours de dette serait porté en fin de période à 46 M€. Il s'agit d'un plafond maximum qui sera réduit en fonction de la contractualisation des demandes de subventions en cours d'instruction. Pour rappel, la prospective s'appuie sur un taux de subventionnement minimum évalué à 13% du PPI.



Projection Finance Active

En conséquence, la capacité de désendettement, qui se calcule en déterminant le nombre d'années nécessaire pour rembourser le capital de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute, s'établirait à 7,9 années en 2026. Elle demeurerait donc très largement sous le seuil d'alerte de 12 ans et resterait proche de la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants qui se situe en 2022 à 6,3 années (source Les collectivités locales en chiffres - DGCL - août 2023).



Projection Finance Active

## **B. L'état de la programmation pluriannuelle**

### **1. Etat des Autorisations de Programmes**

Avec le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la gestion des investissements pluriannuels doit obligatoirement se faire par la mise en place d'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP). La Ville de Roanne avait anticipé cette réforme dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, qui concerne les opérations les plus importantes du mandat. Elle permet une gestion optimisée des crédits annuels nécessaires à l'avancement des travaux relatifs à ces projets pluriannuels. Cette programmation doit être actualisée chaque année, par la clôture des AP dont les travaux sont achevés, par l'ajustement des CP annuels selon l'avancement des travaux en cours et le cas échéant par la création de nouvelles autorisations de programme.

Il est ainsi envisagé, à l'occasion du vote du BP 2024, de créer 2 nouvelles autorisations de programme relatives à la rénovation du Musée et à l'aménagement du secteur place de l'Hôtel de Ville/rue Jean Jaurès. A noter que la mise en place de ces AP ne pourra intervenir que sur la base des estimations chiffrées finalisées afin que le Conseil Municipal puisse se prononcer sur une programmation financière aboutie.

Comme le prévoit les dispositions du CGCT relatives au ROB, la liste des autorisations de programme en vigueur figure ci-après avec un point d'étape sur l'avancement des travaux et l'actualisation de la programmation financière validée par le Conseil Municipal.

<b>N°AP</b>	<b>Intitulé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>
250	Rénovation du Centre Administratif	14 000 K€
330	Quartier Bourgogne-Fontquentin	3 180 K€
340	Réaménagement square Cassin et abords	8 150 K€
560	Espace commercial urbain de centre-ville Foch-Sully (hors acquisitions)	24 933 K€
672	Aménagement Gambetta République	14 100 K€
872	Aménagement des bords de Loire	23 700 K€
	<b>TOTAL DES AP</b>	<b>88 063 K€</b>

Les opérations 250 « Rénovation du Centre Administratif », 340 « Réaménagement square Cassin et abords », 560 « Espace commercial urbain de centre-ville Foch-Sully », 672 « Aménagement Gambetta République » et 872 « Aménagement des bords de Loire » comportent des Crédits de Paiements inscrits au Budget 2023 et font l'objet d'un état d'avancement ci-après.

L'opération Bourgogne-Fontquentin est en cours d'achèvement. Dans l'attente de la finalisation des démolitions prévues par OPHEOR, les Crédits de Paiement prévus en 2023 seront reportés pour permettre de financer les derniers travaux.

Il est par ailleurs rappelé qu'il existe une AP sur le budget annexe du Service Funéraire Public, qu'il est proposé de solder et clore au 1<sup>er</sup> janvier 2024 car les travaux sont achevés.

## 2. Descriptif et avancement des opérations pluriannuelles

### a) Espace commercial urbain de centre-ville Foch-Sully



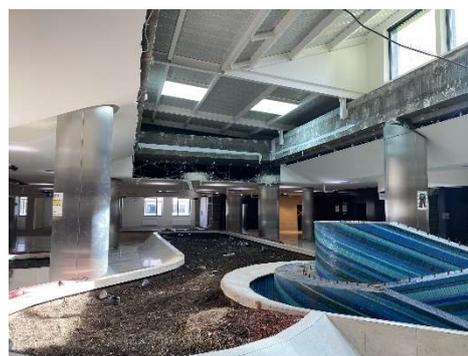
#### **Etat d'avancement :**

La SEMOP a finalisé au printemps 2023 les consultations d'entreprises. Après une phase de négociation qui a permis d'optimiser les coûts, les ordres de service ont pu être lancés afin de pouvoir démarrer les travaux. Le chantier est maintenant en pleine phase d'avancement avec un nombre d'entreprises conséquent. Cet état d'avancement permet de faciliter les négociations avec les différents partenaires du projet et la commercialisation des locaux que ce soit dans le domaine du logement ou du commerce.

#### **Suivi budgétaire**

Le montage financier reste celui annoncé et validé par le Conseil Municipal dans le dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) avec une participation de la Ville inchangée à 25,9 M€. La recherche active de subvention s'est poursuivie en 2023 et a permis l'obtention, en plus des 4,5 M de la Région Auvergne Rhône Alpes, d'un financement complémentaire dans le cadre du Fond Vert d'un montant de 1,16 M€ réparti entre l'Etat pour 850 k€ et l'ADEME pour 314 k€.

### b) Rénovation du Centre Administratif



#### **Etat d'avancement :**

Comme annoncé dans le planning cité dans le ROB 2023, la 1ère phase des travaux de rénovation du Centre Administratif Paul Pillet se sont achevés en juin 2023. Les phases suivantes, qui concernent la création d'un nouvel accueil entre l'Hôtel de Ville et le Centre Administratif et la rénovation intérieure du 1<sup>er</sup> étage sont en phase de finalisation des consultations des entreprises afin de démarrer les travaux d'ici la fin 2023.

### **Suivi budgétaire :**

L'Autorisation de Programme votée reste à 14 M€ malgré la hausse des coûts et l'inflation qui entraînent des dépassements de budget par rapport aux estimations initiales et nécessitent des adaptations et négociations.

La subvention exceptionnelle de 4,5 M€ sur les Fonds Européens FEDER (programme REACT-U) a été encaissée intégralement en octobre 2023 ainsi que la subvention du Département de la Loire à hauteur de 327 k€.

- c) Création d'un équipement éducatif et intergénérationnel sur le site Gambetta-République



### **Etat d'avancement :**

L'année 2023 a été marquée par la consultation des entreprises pour les travaux. En raison du fort contexte inflationniste, les offres reçues étaient pour la plupart très au-dessus (près de 20%) des estimations de l'équipe de maîtrise d'œuvre. C'est pourquoi, afin de rechercher des économies pour rester dans l'enveloppe prévisionnelle, 15 lots sur 18 ont été déclarés infructueux et ont fait l'objet de procédures négociées ou de nouvelles consultations. De ce fait le démarrage des travaux a été décalé à l'automne 2023, l'objectif restant une ouverture de l'équipement en septembre 2025.

### **Suivi budgétaire :**

L'enveloppe de l'Autorisation de Programme n'a pas évolué en 2023. En revanche, sur le volet recette, la Ville s'est vue confirmée l'attribution par l'Etat, dans le cadre de la DSIL, d'une subvention d'un montant de 1 M€ qui vient compléter le plan de financement, en plus des 980 k€ du Fond Friche et des 1 071k€ de l'ADEME. Par ailleurs, une demande de subvention au titre du FEDER a aussi été déposée et est en cours en d'instruction.

- d) Réaménagement square Cassin et avenue de Lyon



### **Etat d'avancement**

La 2ème phase du projet est terminée depuis juin 2023 et a permis l'ouverture du parking des Halles réaménagé et végétalisé. L'entretien et le confortement des espaces verts restent à la charge de

l'entreprise jusqu'en novembre 2024. La 3ème phase devrait être lancée fin 2024 pour un démarrage de travaux courant 2025 afin de se caler sur le calendrier de réalisation des travaux Foch-Sully.

### **Suivi budgétaire :**

Le montant global des dépenses sur ces 2 premières phases avoisine les 2,9 M€ TTC.

L'opération reste donc dans son cadrage financier initial tant sur le plan des dépenses que des subventions accordées qui proviennent pour rappel de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'enveloppe Action Cœur de Ville à hauteur de 1 455 k€ et de l'Etat dans le cadre de la DSIL à hauteur de 780 k€.

#### e) Aménagement des bords de Loire – phase 2



### **Etat d'avancement :**

Le chantier débuté courant mai se poursuit, une 1ère tranche côté quai de l'île est terminée et a permis la mise en service de la voie reliant celui-ci au quai Commandant Lherminier. L'Esplanade des Mariniers prend également forme, les premiers gazons devant être semés courant novembre 2023.

L'objectif pour l'avancement de ce chantier reste une mise en service permettant le cas échéant d'organiser la Fête de la Musique 2024.

### **Suivi budgétaire :**

Concernant les dépenses d'aménagements d'espaces verts et de voiries, les consultations ont permis de rester dans les enveloppes prévues initialement. En revanche, concernant la passerelle, les offres reçues des entreprises étaient 2 fois supérieures à l'estimation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, c'est pourquoi il a été décidé de déclarer sans suite la consultation et d'ajourner la réalisation de cet ouvrage dans l'attente, le cas échéant, d'une conjoncture plus favorable et aussi de l'attribution définitive des subventions en cours d'instruction. En effet, ce projet fait l'objet de 3 demandes de subventions en cours de finalisation auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du Contrat de Plan, du département de la Loire dans le cadre du Contrat Négocié et du FEDER pour un montant total estimé à 5 M€.

## **V – LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

En déclinaison des principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) et selon le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de

publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

La Ville de Roanne mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Poste important de dépense, la maîtrise de l'évolution du budget RH constitue un enjeu important dans la préparation du budget 2024.

Il tient compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux liés à la Ville de Roanne.

L'année 2024 est marquée par une volonté forte de l'exécutif de renforcer la politique sécuritaire de la Ville de Roanne et par conséquent de s'en donner les moyens en augmentant considérablement les effectifs de la police municipale.

## **A. L'évolution de la structure des effectifs**

En 2023, les effectifs ont légèrement diminué, principalement du fait du non-remplacement systématique des départs.

Le jeu de mouvements de postes se décompose de la manière suivante :

<b>22 DÉPARTS SUR POSTES PERMANENTS</b>		
Départ en retraite	12	6 remplacements par recrutements externes (dont 2 remplacements par des emplois aidés)
		2 remplacements mobilité interne
		3 en attente de remplacements (10/2023)
		1 non-remplacement
Fin de contrats	1	1 recrutement externe
Fin de détachement	1	1 en attente de remplacement (10/2023)
Mutations	8	3 remplacements externes
		3 remplacements mobilité interne
		1 non-remplacement
		1 en attente de recrutement (10/2023)

<b>11 ARRIVEES SUR POSTES PERMANENTS</b>	
Remplacement de départ 2022	3
Remplacement de départ 2023	8

Les éléments connus à ce jour, permettent de prévoir 9 départs à la retraite sur 2024, et 4 demandes de remplacement.

### **1. Evolution des effectifs permanents**

<b>Permanents</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023 (01-10-2023)</b>	<b>Prévisions 2024</b>
Titulaires	436	427	442
Contractuels	32	36	37
<b>TOTAL effectifs</b>	<b>468</b>	<b>463</b>	<b>479</b>

Pour 2024, la hausse s'explique principalement par la création de poste à la Police Municipale suite à la mise en place d'une brigade de nuit.

## 2. Répartition des effectifs permanents par filière

La répartition des effectifs en 2023 reste relativement stable, la légère diminution s'explique par le non-remplacement systématique des départs en retraite par des emplois permanents. On ne constate pas d'évolution notable dans la répartition des effectifs.

	CA 2022	Prévision CA 2023 (01/10/2022)	Prévision BP 2024
Filière administrative	85	86	87
Filière technique	288	278	280
Filière sociale	24	26	27
Filière animation	10	7	8
Filière culturelle	6	5	5
Filière police municipale	24	25	35
<b>TOTAL filières</b>	<b>436</b>	<b>427</b>	<b>442</b>
Contractuels sur emplois permanents	32	36	47
<b>TOTAL TOUTES FILIERES EP</b>	<b>468</b>	<b>463</b>	<b>479</b>

## 3. Répartition des effectifs permanents par catégorie

Sur l'ensemble des filières, la répartition des effectifs permanents reste proportionnellement la même entre 2022 et la prévision de 2024.

	CA 2022	Prévision CA 2023 (01/10/2023)	Prévision BP 2024
Catégorie A	26	26	28
Catégorie B	54	56	56
Catégorie C	388	381	395
<b>TOTAL TOUTES CATEGORIES</b>	<b>468</b>	<b>463</b>	<b>479</b>

## B. L'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel tous budgets confondus (principal et annexes) augmentent en 2024 par rapport à 2023. L'évolution réglementaire accroît la contrainte budgétaire et renforce la nécessité d'une vigilance appuyée sur ces dépenses, pour autant l'effort est fait de contenir le plus possible la masse salariale. Un soin particulier est apporté au budget 2024 pour optimiser les mobilités et ainsi réduire les recrutements. Les départs ne sont remplacés qu'en cas de nécessité certaine.

	CA 2022	BP 2023	BP 2024 Prévisionnel
Dépenses de personnel (tous budgets)	23 914 k€	24 587 k€	26 389 k€
Recettes de personnel (tous budgets)	261 k€	248 k€	228 k€
Dépenses nettes de personnel	23 653 k€	24 339 k€	26 160 k€

Les mesures prises en 2023 impactent fortement les prévisions 2024. Les mesures réglementaires représentent 35 % de la masse salariale et se déclinent de la manière suivante :

- Effet report de la hausse de la valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- L'attribution de 5 points pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- L'impact du reclassement des catégories B et C,
- Les hausses successives du SMIC qui représentent + 4,06% par rapport au 31/12/2022,

- La hausse d'1 point des cotisations employeur CNRACL
- La GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) du fait de l'inflation et les hausses de la valeur du point sera plus conséquente qu'habituellement.

Le glissement vieillesse technicité représente 6 % du budget prévisionnel 2024 et les mesures propres à la collectivité représentent quant à elle 59 % de ce BP 2024.

Les différentes charges seront en partie compensées par :

- L'effet de noria sur le remplacement des départs en retraite,
- La mobilité interne des agents,
- La définition d'enveloppes budgétaires pour le recours aux agents non permanents (remplacements, saisonniers...)

### **C. La durée effective du travail et les heures supplémentaires**

La durée effective du travail à la Ville de Roanne est de 1607 heures par an.

Bien que plus important qu'en 2022, le volume des heures supplémentaires 2023 restera contenu autour de 13 000 heures.

<b>Année</b>	<b>Nombre d'heures supplémentaires payées</b>
2021	12 749
2022	11 330
2023 (au 31/10/2023)	10 658

### **D. L'absentéisme**

Notre période de référence pour 2023 se limite de janvier à septembre ; de ce fait le comparatif avec les années précédentes ne peut donner qu'une tendance :

- l'absentéisme pour maladie ordinaire progresse sensiblement,
- l'absentéisme pour longue maladie et maladie de longue durée est en progression, bien que ne touchant que peu d'agents,
- l'absentéisme pour Accident du travail ou maladie professionnelle indique une légère hausse probable.

Absentéisme en jours sur une base de 30 :

<b>Motif d'absentéisme</b>	<b>2022</b>	<b>au 01/10/2023</b>
Maladie Ordinaire	6 081	6 639
Congé longue maladie/Maladie de longue durée	3 929	3 769
Maladie professionnelle/Accident du travail	2 191	2 171
<b>TOTAL</b>	<b>12 201</b>	<b>12 579</b>

La collectivité a pris plusieurs décisions pour améliorer les chiffres de l'absentéisme :

- La contractualisation avec le CDG42 pour la mise à disposition d'un préventeur sur un temps partiel, à compter de novembre 2023. Elle espère ainsi mettre en œuvre les actions nécessaires permettant d'améliorer ces chiffres.
- Le renfort du service accompagnement aux parcours professionnels – pôle RH : ceci afin d'anticiper l'usure professionnelle spécifique à certains postes et de pouvoir accompagner les agents sur des mobilités en interne.

## E. La parité Femmes – Hommes

Nombre d'agents au 01/10/2023	Femmes	Hommes
Catégorie A	12	14
Catégorie B	26	30
Catégorie C	186	195
<b>TOTAL</b>	<b>224</b>	<b>239</b>

La parité parfaite semble difficile à atteindre et n'est pas systématiquement souhaitable. Pour autant, un groupe de travail est en place depuis octobre 2023 afin de réfléchir aux améliorations qui pourraient permettre une meilleure égalité professionnelle Femmes/Hommes, pas tant en termes d'effectif que de conditions de travail.

Ce groupe, constitué de représentants du personnel et de cadres de la collectivité, ambitionne d'établir un état des lieux des pratiques et de faire des propositions pour apporter une meilleure qualité de vie au travail à chacun.

## VI – ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

### A. Le budget annexe du Service Public Funéraire

EXPLOITATION (en k€)	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
<b>RECETTES</b>	<b>1 794</b>	<b>1 861</b>	<b>67</b>	<b>3,73%</b>
Produits des funérailles	1 675	1 748	73	4,36%
Autres recettes réelles et d'ordre	119	113	-6	-5,04%
<b>DEPENSES</b>	<b>1 794</b>	<b>1 861</b>	<b>67</b>	<b>3,73%</b>
Charges à caractère général	978	1 026	48	4,91%
Charges de personnel	579	625	46	7,94%
Autres dépenses (dont vir invest et op ordres)	237	210	-27	-11,39%

La mise en service en année pleine de l'intégralité des locaux rénovés et une politique tarifaire adaptée qui tient compte de l'inflation et de la hausse du coût des matières premières (+3% sur le prix des prestations, +5% sur le prix des cercueils) permettent de prévoir une augmentation du produit de l'activité, ce qui compense l'accroissement inévitable des dépenses de fonctionnement.

INVESTISSEMENT (en k€)	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
<b>RECETTES</b>	<b>140</b>	<b>153</b>	<b>13</b>	<b>9,29%</b>
Emprunts	0	23	23	100,00%
Autres recettes	140	130	-10	-7,14%
<b>DEPENSES</b>	<b>140</b>	<b>153</b>	<b>13</b>	<b>9,29%</b>
Remboursement emprunt	70	67	-3	-4,29%
Réaménagement entrée extérieure Funérarium	0	71	71	100,00%
Investissements divers et autres dépenses	70	15	-55	-78,57%

En investissement, une enveloppe de 153 k€ est prévue d'une part pour l'annuité du prêt réalisé en 2022 afin de financer les travaux d'extension, et d'autre part pour des travaux de réaménagement des extérieurs de l'entrée du bâtiment. L'emprunt d'équilibre de 23 k€ affiché dans la prévision sera réajusté au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

## **B. Le budget annexe du Crématorium**

<b>EXPLOITATION (en k€)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>PREVISION ROB 2024</b>	<b>EVOLUTION ROB 2024/BP2023</b>	<b>%</b>
<b>RECETTES</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Produits des crémations	325	325	0	0,00%
<b>DEPENSES</b>	<b>325</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Charges à caractère général	164	157	-7	-4,27%
Charges de personnel	73	75	2	2,74%
Autres dépenses (dont vir invest et op ordres)	88	93	5	5,68%

Les recettes du Crématorium, qui proviennent essentiellement du produit de l'activité sont prévues stables d'une année sur l'autre. En effet, même si une hausse de 5 % du prix des prestations est proposée pour compenser l'inflation, notamment le prix de l'énergie, il est anticipé pour 2024 un tassement du nombre des incinérations au Crématorium Municipal, ce qui explique une baisse des charges liées à l'activité.

<b>INVESTISSEMENT (en k€)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>PREVISION ROB 2024</b>	<b>EVOLUTION ROB 2024/BP2023</b>	<b>%</b>
<b>RECETTES</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>20,00%</b>
Emprunts	0	0	0	0,00%
Autres recettes	50	60	10	20,00%
<b>DEPENSES</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>20,00%</b>
Remboursement emprunt	15	15	0	0,00%
Investissements divers et autres dépenses	35	45	10	28,57%

Le projet de rénovation du four de crémation étant retardée, après une première consultation déclarée infructueuse, pour permettre d'identifier la solution technico-économique la plus performante, y compris sur le volet environnemental, le budget investissement 2024 intègre seulement des crédits d'étude, de maintenance du bâtiment et d'acquisition de matériels divers.

### C. Le budget annexe du Théâtre

EXPLOITATION (en k€)	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
<b>RECETTES</b>	<b>1 296</b>	<b>1 304</b>	<b>8</b>	<b>0,62%</b>
Produits activité (billetterie, locations...)	174	185	11	6,32%
Subvention Etat, Région, Département	88	95	7	7,95%
Subvention du budget général	983	989	6	0,61%
Autres recettes réelles et d'ordre	51	35	-16	-31,37%
<b>DEPENSES</b>	<b>1 296</b>	<b>1 304</b>	<b>8</b>	<b>0,62%</b>
Achat de prestations de services	275	290	15	5,45%
Autres charges à caractère général	218	219	1	0,46%
Charges de personnel	607	615	8	1,32%
Autres dépenses (dont vir invest et p.ordre)	196	180	-16	-8,16%

La nouvelle politique tarifaire et une programmation conçue pour « faire revenir le public au théâtre » ont permis de faire remonter le taux de remplissage à 70% sur la saison 2022/2023. Sur la base de cette dynamique favorable, il est prévu une hausse raisonnable du produit de la billetterie en 2024 (+6,32%), qui permet, avec l'optimisation des subventions reçues des autres partenaires, de stabiliser la subvention d'équilibre versée par le budget général. Il s'agit en effet de compenser la hausse des dépenses qui subissent, comme pour les autres budgets, les effets de l'inflation (y compris sur les cachets des artistes et des intermittents) et des hausses sur la rémunération des agents.

INVESTISSEMENT (en k€)	BP 2023	PREVISION ROB 2024	EVOLUTION ROB 2024/BP2023	%
<b>RECETTES</b>	<b>24</b>	<b>74</b>	<b>50</b>	<b>208,33%</b>
Subvention du Budget Général	0	48	48	100,00%
Autres recettes	24	26	2	8,33%
<b>DEPENSES</b>	<b>24</b>	<b>74</b>	<b>50</b>	<b>208,33%</b>
Acquisition de matériel	24	26	2	8,33%
Travaux : SSI, studio de répétition et portes	0	48	48	100,00%

Concernant le budget d'investissement, il est prévu une subvention du budget général de 48 k€ pour financer des acquisitions de matériel, notamment de sonorisation, et des travaux de sécurisation (notamment sécurité Incendie pour ERP) et de maintenance du théâtre.

## **D. Le budget annexe des Parkings Aménagés**

<b>EXPLOITATION (en k€)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>PREVISION ROB 2024</b>	<b>EVOLUTION ROB 2024/BP2023</b>	<b>%</b>
<b>RECETTES</b>	<b>500</b>	<b>502</b>	<b>2</b>	<b>0,40%</b>
Produits de stationnement	156	175	19	12,18%
Autres produits	15	17	2	13,33%
Subvention du budget général	116	97	-19	-16,38%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	213	213	0	0,00%
<b>DEPENSES</b>	<b>500</b>	<b>502</b>	<b>2</b>	<b>0,40%</b>
Charges à caractère général	159	193	34	21,38%
Charges de personnel	123	91	-32	-26,02%
Autres dépenses (dont vir invest et p.ordre)	218	218	0	0,00%

Conformément à la réglementation, ce budget concerne seulement les parkings en structure (parking République et Parking du Palais de justice) mais pas les parkings de voirie qui sont comptabilisés au budget général. L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par une subvention exceptionnelle du budget général de 97 k€, en baisse de 16,38% par rapport au BP 2023 grâce à la hausse des produits du stationnement attendus. En effet comme pour les parkings du budget général, et même si les tarifs du stationnement resteront inchangés en 2024, les recettes des parkings devraient croître en lien avec le taux de fréquentation et l'optimisation du paiement par les usagers.

<b>INVESTISSEMENT (en k€)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>PREVISION ROB 2024</b>	<b>EVOLUTION ROB 2024/BP2023</b>	<b>%</b>
<b>RECETTES</b>	<b>268</b>	<b>238</b>	<b>-30</b>	<b>-11,19%</b>
Subvention du Budget Général	50	20	-30	100,00%
Vir de la section d'exploitation et op.d'ordre	218	218	0	0,00%
<b>DEPENSES</b>	<b>268</b>	<b>238</b>	<b>-30</b>	<b>-11,19%</b>
Matériels et travaux	55	25	-30	-54,55%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	213	213	0	100,00%

Ce budget ne comporte pas de gros travaux d'investissement et les crédits inscrits concernent principalement des opérations d'entretiens et de sécurisation des parkings

## **E. Le budget annexe ZAC République Gambetta**

Le BP 2024 comporte une seule prévision, en dépenses et en recettes réelles, à hauteur de 100 k€ pour financer la poursuite des études et le lancement des travaux en fin d'année 2024. Ce montant est abondé par une avance du budget général. Les autres mouvements concerneront des écritures d'ordre équilibrées relatives à la gestion de stocks des terrains (intégration des terrains dans le budget annexe de la ZAC).